Rapport annuel 1998-1999

Ordre
des ingénieurs
du Québec

Québec, juin 1999
Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Linda Goupil

Montréal, juin 1999
Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et ministre responsable
de la Condition féminine et de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 25e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Roger Nicolet, ing.

Montréal, juin 1999
Maître Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 25e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Roger Nicolet, ing.

RAPPORT ANNUEL

1998-1999

du 1er avril au 31 mars

La réalisation du rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec est l'illustration par excellence d'un travail d'équipe. Elle reflète l'unité de pensée et d'action vers laquelle tendent tous ceux et celles qui prêtent main-forte à l'atteinte des objectifs de l'Ordre.

Organigramme 4
Mission et instances 5
Rapport du président 6
Ombudsman 8
Bureau du syndic 8
Activités de conciliation 9
Comité de révision 9
Comité de discipline 9
Rapport du secrétaire et directeur général 11
Activités du Bureau 12
Activités du Comité administratif 14
Affaires professionnelles 18
Affaires corporatives 31
Finances et Services aux membres 34
Comités et groupes de travail 38
Personnel du Secrétariat 45
Rapport des vérificateurs 46
États financiers 47

Ordre des ingénieurs du Québec

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

ORGANIGRAMME

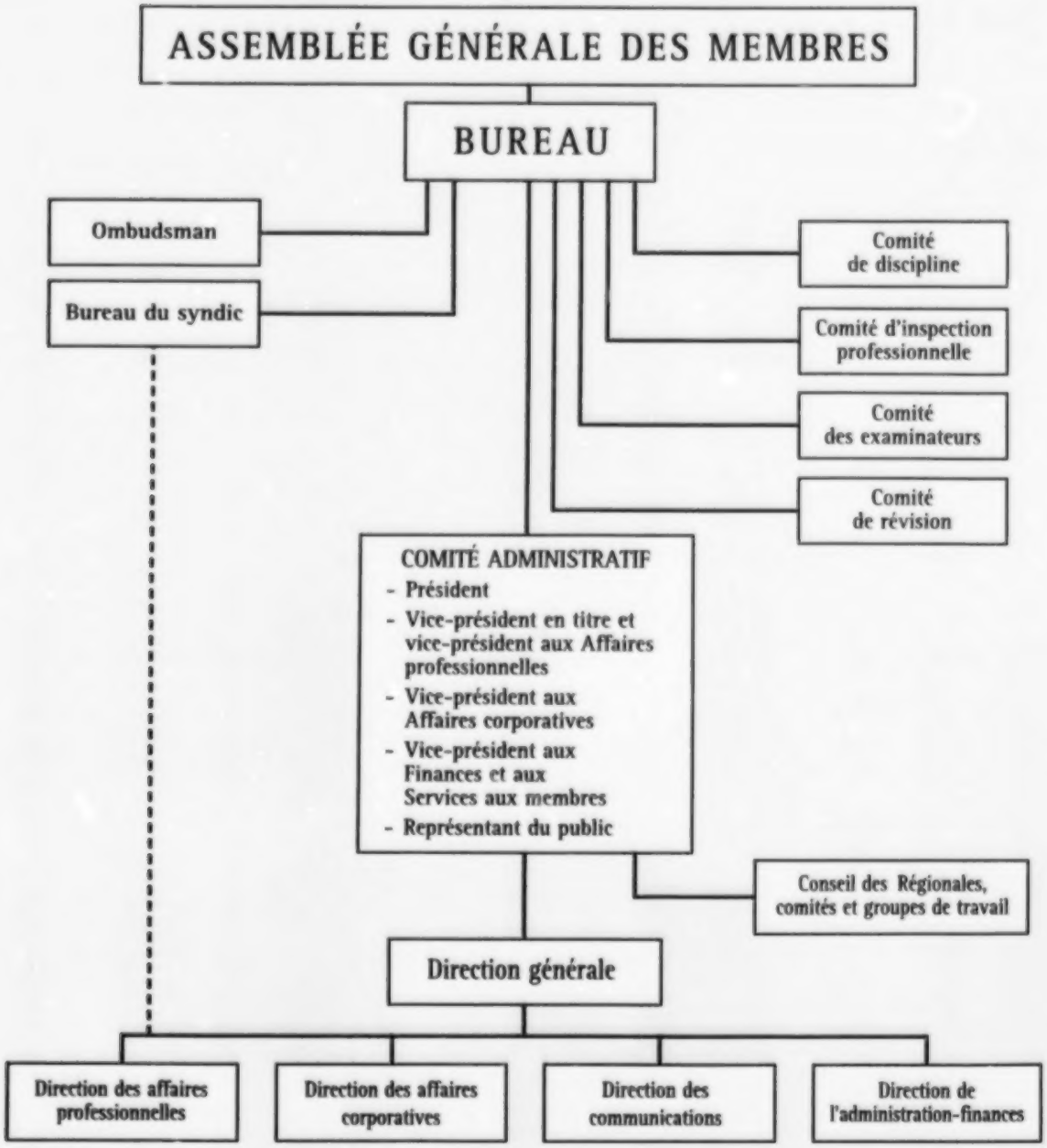

100-04734/

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

1998-1999

La mission de l'Ordre des ingénieurs du Québec est de faire la promotion et de s'assurer de la qualité des services rendus à la société par les ingénieurs, individuellement et collectivement, en tant que membres d'un corps professionnel, de favoriser leur épanouissement professionnel et personnel, et de contribuer au développement socio-économique de la société.

BUREAU

Administrateurs élus

- Abitibi-Témiscamingue
  Jean-Pierre Brunet, ing.
- Est-du-Québec
  Raymond Martel, ing.
- Estrie
  Roger Nicolet, ing.
- Mauricie–Bois-Francs
  Louise Audy, ing.
- Montréal
  Guy Arbour, ing.
  Pierre J. Boucher, ing.
  Jean-Paul Beaulieu, ing.
  Dominique Dubouil, ing.
  Josette Dufour, ing.
  Pierre L. Gauthier, ing.
  Zaki Ghavitian, ing.
  Giuseppe Indelicato, ing.
  René Morency, ing.
  Diane Rousseau, ing.
  Stéphane Talbot, ing.
- Outaouais
  Patricia Pounienkow, ing.
- Québec
  Frédéric Beaulieu, ing.
  Sam Hamad, ing.
  Denis Isabel, ing.
- Saguenay–Lac-Saint-Jean
  André Audet, ing.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)

Roger Jean, MD
Richard Leduc
Khatoune Témisjian
Jean-Marie Dionne, DMV*

* décédé en décembre 1998

COMITÉ ADMINISTRATIF

Membres

- Président
  Roger Nicolet, ing.
- Vice-président en titre et vice-président aux Affaires professionnelles
  Denis Isabel, ing.
- Vice-président aux Affaires corporatives
  Jean-Paul Beaulieu, ing.
- Vice-président aux Finances et aux Services aux membres
  Zaki Ghavitian, ing.
- Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec
  Roger Jean, MD

Ce 25e rapport annuel expose les activités des instances politiques et administratives de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Le fruit du travail des administrateurs, du personnel du Secrétariat ainsi que des bénévoles est tangible et ce document témoigne de la réalisation du mandat et de la mission de l'Ordre que j'ai eu l'honneur de présider durant l'année 1998-1999.

Je remercie les centaines de personnes qui contribuent de façon constante au rayonnement de l'Ordre et de la profession d'ingénieur.

Roger Nicolet, ing.

Roger Nicolet, ing., O.Q.
Président

Les activités de 1998-1999 témoignent des choix qui ont guidé les décisions et les actions des administrateurs et de l'équipe du Secrétariat de l'Ordre. L'an dernier, le Bureau avait convenu d'une hiérarchie des priorités, à savoir la protection du public, l'intérêt public et la promotion de la profession d'ingénieur.

Les administrateurs ont poursuivi leur réflexion en ce qui a trait au fonctionnement de l'Ordre en vertu de son mandat réglementaire et de sa mission corporative. Les échanges ont permis de convenir que la fonction de défense des intérêts particuliers des membres (*advocacy*) ne relève pas des responsabilités de l'Ordre. Le Bureau a amorcé un processus menant à la définition des éléments d'une réforme possible des structures de l'Ordre, notamment en ce qui a trait aux services aux membres et aux activités. Une formule de répartition des frais généraux selon le mandat, les choix de société, les services aux membres, les Fonds FÉRIQUE, est à l'étude. Les décisions à cet égard devront donc être prises durant l'année 1999-2000.

Le Menu corporatif des activités de l'Ordre a compté cette année 37 projets. Les administrateurs et le personnel de l'Ordre ont conjugé leurs efforts afin d'assurer la gestion saine et équilibrée des ressources de l'organisation. La protection du public et les autres priorités de l'Ordre font l'objet d'une gestion rigoureuse et éclairée; le rapport financier ci-inclus en témoigne.

La formation des ingénieurs est une préoccupation pour l'Ordre. Le Bureau a présenté quelques mémoires sur le sujet aux instances gouvernementales et des objectifs ont été adoptés quant à l'amélioration de la maîtrise de la langue par les candidats aux études en génie. La valorisation des programmes de premier cycle, pour renforcer la formation de base, a fait l'objet de recommandations. La prise en compte des besoins régionaux, l'intégration des nouveaux ingénieurs sur le marché du travail et l'adaptation de la profession au changement socio-économique et technologique sont les principaux axes autour desquels s'est articulé le travail.

L'Ordre considère que la formation est un impératif pour garantir la sécurité du public, favoriser un environnement soutenable et une économie concurrentielle. La formation continue constitue aussi un instrument de développement professionnel pour les ingénieurs. Ainsi, de façon toute particulière, l'Ordre a conclu un protocole d'entente avec une université afin de donner les moyens à ses membres de développer leurs compétences en matière de communication interpersonnelle et de travail en équipe.

L'Avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs continue d'être un dossier prioritaire de l'Ordre qui défend sa position auprès du gouvernement. Les ingénieurs ont besoin d'une nouvelle loi : la protection du public en dépend. En matière de réglementation, le Bureau a accordé des ressources adéquates aux chapitres de la surveillance de la pratique des membres et de la pratique illégale. Les membres pourront constater sous peu les résultats de la restructuration actuellement en cours au Bureau du syndic, autant sur le plan des ressources humaines que financières.

Je remercie encore le très grand nombre de personnes qui œuvrent ensemble à l'atteinte des objectifs de l'Ordre. Ce sont les administrateurs, les bénévoles membres de comités, les présidents des Sections régionales et leurs équipes respectives ainsi que les membres du Secrétariat de l'Ordre.

OMBUDSMAN

Sous l'autorité du président, l'ombudsman, M. Yvan Asselin, ing., reçoit les plaintes d'ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou qui croient être victimes de discrimination ou de toute forme d'injustice concernant leur personne, leur état ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1er avril 1998, trois dossiers restaient en suspens, et onze se sont ajoutés cette année. De ces onze dossiers, trois concernaient l'admission et l'enregistrement; deux, les assurances collectives; deux, l'accès à l'information et à la confidentialité; deux, les affaires du syndic; un, la pratique illégale; et un, la politique linguistique.

À la fin de l'exercice, quatre dossiers sont en suspens : deux concernent les affaires professionnelles; un, l'assurance-responsabilité professionnelle; et un dernier, la politique linguistique de l'Ordre.

BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic est responsable du volet Discipline des membres, l'un des éléments importants de la fonction principale de l'Ordre qui est d'assurer la protection du public. L'ingénieur est en effet assujetti, en relation avec cette fonction, à un code de déontologie dont il doit respecter les dispositions dans l'exercice de sa profession.

Deux moyens permettent au personnel du Bureau du syndic de s'acquitter de cette responsabilité. D'une part, en matière de contrôle, le syndic, ou l'un de ses adjoints, enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, si nécessaire, faire les représentations appropriées devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions. D'autre part, en matière d'encadrement, ce personnel informe les membres et le public sur les exigences réglementaires et professionnelles; il fait de la prévention auprès des membres et des futurs membres, en matière de déontologie, par des conseils, des avis, des cours, des conférences et des articles publiés dans le bulletin *MINI PLAN*.

Le Bureau du syndic se compose d'un syndic, de deux syndics adjoints et d'une secrétaire de direction. Sont aussi utilisés les services externes et occasionnels de trois syndics correspondants pour les régions de l'Est-du-Québec, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la région métropolitaine de Montréal, d'un avocat de pratique privée et d'un enquêteur indépendant.

La compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les membres. Il peut enquêter lorsque, à la suite d'une demande ou d'une information, il y a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Au terme de son enquête, le syndic, ou l'un de ses adjoints, décide en toute autonomie, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre l'ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre.

S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet d'une vérification, il peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

Malgré une opinion répandue, le syndic ou ses adjoints ne peuvent pas entamer des règlements compensatoires d'un litige de droit civil, ne peuvent enquêter sur la conduite d'une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ni régler des conflits de travail entre ingénieurs. Le Bureau du syndic reçoit un nombre appréciable de demandes de cette nature.

Depuis l'entrée en vigueur d'amendements au Code des professions, le 15 octobre 1994, la conciliation de mésententes entre une personne et l'ingénieur est cependant possible. En effet, lorsque le syndic, ou l'un des syndics adjoints, estime que les faits allégués au soutien de la demande d'une enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, sans que la protection du public ne soit compromise, il peut proposer la conciliation à l'ingénieur et à la personne qui a demandé la tenue de cette enquête. Si la conciliation réussit, la demande de la tenue de l'enquête est réputée retirée.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Bureau du syndic a ouvert 95 dossiers d'enquête sur des événements différents concernant 91 ingénieurs. De ces dossiers, 66 provenaient de demandes du public et d'ingénieurs et 29, de renseignements transmis par les autres services de l'Ordre ou d'initiatives du syndic à la suite d'informations.

Durant cette période, 75 enquêtes ont été conclues sans porter plainte auprès du Comité de discipline et les demandeurs de ces enquêtes ont été informés de leurs droits de requérir l'avis du Comité de révision de l'Ordre relativement à ces décisions. Seulement cinq se sont prévalus de ce droit auprès du Comité de révision. Ce dernier a confirmé la décision du syndic et des syndics adjoints dans chacun de ces cas.

Si l'on ajoute aux dossiers d'enquête ouverts durant les douze derniers mois les 96 dossiers d'enquête à l'étude au début de l'exercice, le Bureau du syndic a analysé 191 cas au cours de l'exercice 1998-1999. Il y a eu recours au Comité de discipline relativement à 20 dossiers dont certains furent regroupés aux fins de porter plainte. À la fin de l'exercice, compte tenu des dossiers reportés de l'exercice précédent, il y avait toujours 95 dossiers d'enquête sous considération au Bureau du syndic, en plus des plaintes résultant de quinze dossiers sous considération par le Comité de discipline et de deux, par le Tribunal des professions.

En conséquence des dossiers soumis au Comité de discipline ou au Tribunal des professions, les ingénieurs ont été reconnus coupables dans les quatorze décisions finales rendues par ces instances au cours de l'exercice. Le seul cas de non-culpabilité décidé par le Comité de discipline a été porté en appel par le Bureau du syndic. Le Tribunal des professions a reconnu l'intimé coupable. Deux dossiers attendent une décision sur la sanction de la part du Comité de discipline et dix autres attendent une audition.

En matière de prévention et d'information, le personnel du Bureau du syndic a répondu, verbalement ou par écrit, à 594 demandes de renseignements à incidence disciplinaire provenant d'ingénieurs ou du public, relativement aux lois et règlements régissant l'exercice de la profession ou à d'autres sujets connexes. Cette activité fort accaparante nécessite souvent des recherches poussées et même des consultations juridiques. Elle demeure cependant très importante en matière d'encadrement et de formation et est fortement sollicitée par les ingénieurs.

Également dans le domaine de l'encadrement, le personnel du Bureau du syndic a présenté quatre conférences sur le professionnalisme de l'ingénieur dans des Sections régionales de l'Ordre et des institutions universitaires. Le syndic et les syndics adjoints ont participé à plusieurs sessions de formation relatives à la déontologie et à la responsabilité professionnelle organisées à l'intention des responsables de la discipline dans les ordres professionnels.

En début de mandat, le Bureau de l'Ordre s'est soucié de l'adéquation des ressources du Bureau du syndic et a demandé qu'une analyse soit effectuée afin d'établir clairement les besoins et d'identifier des solutions pour y répondre.

Ce mandat a été confié à une firme en analyse de la valeur. Cette firme a dirigé une équipe d'intervenants à intérêts divers avec le personnel du Bureau du syndic. L'équipe a formulé des recommandations qui ont été présentées au Comité administratif en février 1999 et au Bureau en avril 1999.

Enfin, le syndic a assuré le suivi du dossier de la refonte de la Loi sur les ingénieurs avec la collaboration d'un comité restreint formé du président de l'Ordre, de son prédécesseur et du secrétaire et directeur général. En juin 1998, le ministre responsable des professions a présenté le projet de l'Ordre, tel qu'amendé par l'Office des professions comme un avant-projet de loi devant faire l'objet d'une consultation publique par une commission parlementaire en octobre 1998. Bien que cette commission ait reçu plus de trente-cinq mémoires, ses audiences ont été reportées sine die par suite du déclenchement des élections provinciales qui ont eu lieu en novembre. Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre ne connaît pas les intentions de la nouvelle ministre responsable des professions relativement au suivi de ce dossier, mais est assuré que son projet demeure de grande actualité dans l'appareil gouvernemental.

ACTIVITÉS DE CONCILIATION

Conciliation et arbitrage des comptes

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre au directeur général une demande de conciliation. En date du 1er avril 1998, quatre demandes d'arbitrage étaient pendantes. Neuf nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces treize demandes, quatre ont été réglées par conciliation et une en arbitrage. Au 31 mars 1999, huit dossiers demeurent à l'étude, dont trois en arbitrage. Durant l'année, nous avons répondu à trente-sept demandes d'information sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

Conciliation par le président de litiges entre ingénieurs

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre. En date du 1er avril 1998, aucune demande n'était pendante. Au cours de l'année, quatre nouvelles demandes ont été reçues, lesquelles ont été menées à terme durant le présent exercice financier.

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de trois ingénieurs et de trois représentants du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité a reçu cinq demandes d'avis. Le Comité a décidé qu'il n'y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline dans aucun de ces dossiers.

Le Comité a également décidé qu'il n'y avait pas lieu de porter de plainte disciplinaire dans le dossier qui était ouvert au 31 mars 1998. Il s'est réuni à trois reprises au cours de l'année.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Au 1er avril 1998, douze plaintes demeuraient actives tant auprès du Tribunal des professions que du Comité de discipline. De ces plaintes, sept ont été complétées, trois ont été prises en délibéré par le Comité et deux seront entendues prochainement par le Tribunal des professions. Voici un bref résumé de chacun de ces dossiers.

Le Tribunal des professions infirmait la décision du Comité et déclarait coupable un ingénieur qui s'était engagé, lors d'une offre de services professionnels à une municipalité, à verser, directement ou indirectement, un avantage, ristourne ou commission, en effectuant certains travaux d'ingénierie gratuitement. Il a été condamné à une réprimande ainsi qu'au paiement des frais.

Deux autres plaintes reprochaient aux ingénieurs concernés d'avoir apposé leurs sceau et signature sur des plans qu'ils n'avaient pas eux-mêmes préparés, ou qui ne l'avaient pas été sous leur direction et leur surveillance immédiates. Une première décision concluait à la culpabilité de l'ingénieur et le réprimandait. La seconde, quant à elle, imposait à l'intimé une radiation de quatorze jours avec ordonnance de publication de l'avis de radiation dans un journal distribué là où ce dernier a son domicile professionnel, et le condamnait à une réprimande et au paiement d'une amende de 600 $ et des frais.

Une décision du Comité a été rendue dans deux dossiers où un plaignant privé, membre de l'Ordre, avait déposé des plaintes contre ses confrères pour avoir été déloyaux envers lui et avoir profité de leur qualité d'employeur pour limiter son autonomie professionnelle. Le premier ingénieur a été acquitté. Le deuxième fut reconnu coupable sur trois chefs d'accusation. Une audience afin de déterminer la sanction se tiendra prochainement.

Quatre plaintes faisaient également grief à des ingénieurs en défaut de sauvegarder leur indépendance professionnelle et d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Deux d'entre elles furent portées en appel devant le Tribunal des professions et seront entendues sous peu. Quant aux deux autres, un plaidoyer de culpabilité fut enregistré par l'ingénieur concerné qui, dans le premier cas, a été réprimandé et condamné au remboursement d'amendes totalisant 2 100 $ ainsi qu'aux débours. Dans le second, le Comité, devant considérer le caractère grave des reproches faits à l'intimé, lui a imposé une radiation temporaire de un an avec limitation de son droit d'exercice, lui interdisant ainsi de pratiquer dans le domaine du génie électrique et électrotechnique, en plus d'une radiation de trois mois, consécutive à la première, avec ordonnance de publication de l'avis prévu à l'article 156 du Code des professions. Le remboursement d'amendes totalisant 7 200 $ et de débours lui fut également imposé.

À la suite d'une plainte contre un ingénieur en défaut d'agir seulement pour l'une des parties en cause, le Comité a rendu une décision dans laquelle il impose à l'intimé une radiation de un mois et le condamne à des amendes totalisant 5 000 $ ainsi qu'aux frais.

Une autre plainte reprochait à un ingénieur d'avoir fait défaut de demander la conciliation au président de l'Ordre avant de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession. Une décision en regard d'une requête préliminaire devrait intervenir incessamment.

Enfin, une dernière plainte fut traitée par le Comité à l'encontre d'un ingénieur récidiviste qui aurait contrevenu à son obligation de tenir compte des conséquences de ses travaux sur l'environnement, et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne. La plainte en question était accompagnée d'une requête en radiation provisoire qui fut rejetée, sans frais. À la suite d'un plaidoyer de culpabilité, le Comité imposait à cet ingénieur, en plus des frais relatifs à cette audience, une radiation de six mois, exécutoire au moment où ce dernier redeviendra membre en règle de l'Ordre. Il devra alors défrayer les coûts pour la publication de l'avis de radiation.

Au cours de l'année, dix-sept nouvelles plaintes furent introduites auprès du Comité.

Six d'entre elles reprochaient aux ingénieurs concernés d'avoir apposé leurs sceau et signature sur des plans qu'ils n'avaient pas eux-mêmes préparés ou qui ne l'avaient pas été sous leur direction et leur surveillance immédiates. Trois de ces plaintes n'ont pas encore été entendues. Les trois autres ont été complétées. Le Comité, ayant conclu à leur culpabilité, a imposé à chacun d'eux les sanctions suivantes :

- pour le premier : réprimande, radiation de six mois, amende de 600 $ et les frais;
- pour le deuxième : radiation de un mois, publication d'un avis, réprimande, amendes totalisant 1 200 $ et les frais;
- pour le troisième : réprimande, amendes totalisant 1 200 $ et les frais.

De plus, le Comité a révoqué le permis d'un ingénieur qui avait obtenu frauduleusement son permis d'exercice de la profession.

Ont également été traitées, neuf plaintes reprochant aux ingénieurs concernés d'avoir négligé, dans le cadre de travaux, de respecter leurs obligations envers la personne et de tenir compte des conséquences de l'exécution de travaux sur l'environnement, et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne. Cinq d'entre elles, portées contre une même ingénieure, sont en cours de traitement. Une audience est prévue en avril. Quant aux autres, une fut conclue par l'imposition à l'ingénieur d'une radiation temporaire de trois mois ainsi que des frais, deux ont été prises en délibéré par le Comité qui devrait bientôt faire connaître les sanctions, et la dernière sera entendue prochainement.

Enfin, une dernière plainte faisant grief à une ingénieure qui, lors d'une offre de services professionnels à une municipalité, avait offert un avantage en vue d'obtenir un contrat relatif à l'ingénierie, à la surveillance de travaux municipaux ainsi qu'à la gérance de projet desdits travaux et de travaux d'assainissement des eaux, s'est soldée par l'imposition d'amendes totalisant 1 200 $, de réprimandes et des frais.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport annuel présente l'essentiel des activités réalisées au nom de l'Ordre durant 1998-1999. Le lecteur y trouvera les principales décisions du Bureau et du Comité administratif, les activités du Secrétariat et celles des nombreux comités y sont résumées. Les états financiers témoignent, chiffres à l'appui, de ce que produit l'Ordre des ingénieurs du Québec et tous ses collaborateurs que sont les bénévoles et le personnel qui œuvrent avec constance à son rayonnement. Je les remercie tous pour leur inestimable contribution à la protection du public et à l'essor de notre profession.

Hubert Stephenne, ing.

ACTIVITÉS DU BUREAU

Les principaux points que l'instance décisionnelle a abordés sont regroupés selon les fonctions suivantes : coordination politique et administrative, réglementation, admission et accréditation, surveillance de la pratique comprenant l'inspection professionnelle et surveillance de la pratique illégale, promotion du bien-être des membres, développement professionnel et formation, et éclairage des choix de société. Les repères dans les procès-verbaux sont indiqués entre parenthèses.

COORDINATION

Le Bureau a tenu neuf séances, dont trois extraordinaires et une d'une journée. Au début de chacune des séances, le président a donné un aperçu de ses activités de représentation et a résumé la plus récente réunion du Comité administratif. Deux administrateurs ont prêté serment de discrétion à la séance de juin car l'Ordre considère que demeure valide le serment que les administrateurs réélus ont prêté, lors de leur premier mandat sans interruption (98-0375).

Le mandat du président au siège de représentant de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été renouvelé; le secrétaire et directeur général a été désigné à titre de représentant substitut à cet organisme (98-0231).

Un appui de principe a été accordé au projet de modifications aux lettres patentes et aux règlements administratifs du Conseil canadien des ingénieurs (CCI) à la condition que les exigences concernant le vote pondéré et la représentation régionale soient intégrées et maintenues au sein des instances décisionnelles du CCI (98-0232). Les administrateurs ont par la suite été informés du fait que le CCI a pris en compte les revendications de l'Ordre à cet égard (98-0341).

Le budget du CCI pour l'année financière 1999 a été approuvé par les administrateurs compte tenu du fait que la cotisation exigible par ingénieur demeurait inchangée et que les représentants de l'Ordre au CCI en avaient fait la recommandation après avoir approuvé le plan d'affaires pour 1999 (98-0513).

Le projet de plan de communication national du CCI tel que présenté n'a pas reçu l'aval des administrateurs de l'Ordre principalement parce que l'Ordre tirera peu de profit de ce plan de communication puisque l'Ordre voit lui-même aux communications jugées adéquates auprès de ses membres et du public en général (98-0514).

D'autres représentants de l'Ordre ont été désignés au Conseil d'administration du CCI, parce que conformément aux nouvelles lettres patentes et aux nouveaux statuts de cet organisme, l'Ordre détiendra trois sièges. MM. les ingénieurs Pierre Desjardins, Pierre Boucher et René Morency ont été les représentants de l'Ordre au CCI durant 1998-1999 (98-0731).

En avril, la mise en œuvre d'un scénario de dissolution de la Fondation des ingénieurs du Québec a été approuvée afin de mettre un terme à ses activités dans les meilleurs délais (98-0230). Au moment de la dissolution du Fonds d'indemnisation des sinistrés du Saguenay, le Bureau a décidé que les sommes non utilisées devaient être remises au Fonds de défense en matière déontologique (98-0242). En avril, les administrateurs ont pris connaissance d'un rapport du groupe de travail chargé d'étudier les demandes au Fonds de défense en matière déontologique (98-0248).

Les administrateurs prennent connaissance à chacune des réunions régulières du Bureau d'un rapport des activités du secrétaire et directeur général. Le syndic de l'Ordre présente aussi un document explicitant des statistiques concernant les activités qui sont de son ressort. Les administrateurs ont adopté les suivis budgétaires trimestriels que leur ont présentés le Comité des finances et le Comité administratif. Le mandat de vérification des affaires de l'Ordre pour l'exercice 1998-1999 a fait l'objet d'une recommandation à l'Assemblée générale (98-0236). Au même moment, le Bureau a décidé de reconduire le mandat de vérification des Fonds FÉRIQUE à la firme KPMG pour l'exercice 1999. Les états financiers vérifiés au 31 mars 1998 ont été adoptés en juin (98-0343). En décembre, les administrateurs ont convenu des révisions budgétaires 1998-1999 (98-0732). Les paramètres et les prévisions budgétaires 1999-2000 ont par la suite été adoptés (98-0734).

Le montant de la cotisation annuelle 1999-2000 a été fixé pour approbation par l'Assemblée générale annuelle des membres (98-0239). Une cotisation minimale annuelle de 35 $ à partir du 1er avril 1999 doit être imposée aux membres inscrits dans les catégories suivantes : sans emploi, aux études, en congé parental, en congé d'invalidité, à la retraite (98-0238).

Une proposition de renouvellement du contrat de régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle pour une durée de trois ans à partir du 1er avril 1999 a été acceptée (98-0243). Les administrateurs ont pris connaissance du rapport annuel de l'assureur sur le régime d'assurance-responsabilité civile professionnelle pour les petites et moyennes entreprises (98-0264).

En août, le Bureau a adopté le Menu corporatif des activités 1998-1999 (98-0516). Ce document énonce l'essentiel des activités autres que routinières auxquelles les instances politiques et administratives consacreront leurs efforts durant l'année; des priorités à l'intérieur de cet ensemble de projets ont été déterminées de même que les ressources humaines et financières requises. Un échéancier des projets inscrits au Menu corporatif de même qu'un échéancier de présentation des rapports des comités et groupes ont été présentés en décembre (98-0752).

En août, les administrateurs ont décidé de se réunir en séance extraordinaire pour discuter du rapport du Groupe de travail chargé d'étudier la question des services aux membres de l'Ordre (98-0517). La séance extraordinaire a eu lieu le 23 novembre et a été précédée d'une rencontre avec les membres du Conseil des Régionales afin d'échanger sur la même question. En octobre, les administrateurs avaient reçu le rapport de ce groupe (98-0605). Les administrateurs ont convenu que la fonction de représentation des intérêts particuliers des membres ne relève pas des responsabilités de l'Ordre et ne peut être incluse dans sa mission propre (98-0605). Les administrateurs ont de plus décidé qu'il était approprié de revoir la définition des éléments d'une réforme possible des structures des services offerts aux membres de l'Ordre (98-0605). Au cours de la réunion suivante, le Bureau a décidé d'amorcer un processus menant à la restructuration des différents éléments des activités de l'Ordre; le Comité des finances a été chargé de travailler à l'établissement d'une formule de répartition des frais généraux selon la mission principale de l'Ordre, les choix de société, les services aux membres, les Fonds FÉRIQUE (98-0653). Un calendrier des étapes de la restructuration des services et des activités de l'Ordre a par la suite été adopté en décembre (98-0735). En février, le Bureau a pris connaissance d'une ébauche préliminaire qui permettra au Comité des finances de proposer une nouvelle formule de répartition des quotes-parts des frais de soutien des activités de l'Ordre (99-0061).

En juin, le Bureau a demandé que soit réalisée une analyse de la valeur de chaque étape des processus et procédures en cours au Bureau du syndic de l'Ordre pour effectuer les enquêtes disciplinaires (98-0344). Par la suite, le Bureau a accepté une proposition d'un consultant et a autorisé les budgets supplémentaires nécessaires pour mener à terme cette analyse et la recherche de solutions pour répondre aux besoins (98-0518). Le recrutement d'un nouveau syndic adjoint avait été autorisé en juin (98-0344). Un nouveau syndic correspondant pour les régions du Montréal métropolitain, de la Montérégie, de Laval et les autres régions périphériques a été nommé (98-0345). Les administrateurs ont pris connaissance en juin du rapport annuel 1997-1998 des activités de l'ombudsman de l'Ordre (98-0346).

Les administrateurs ont reçu en août le procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale tenue le 12 juin, de même que des suivis des propositions des membres adoptées par l'Assemblée (98-0535). En février, le Bureau a précisé les ajouts d'informations sur les dépenses d'honoraires professionnels devant apparaître au rapport annuel de l'Ordre (99-0062).

En février, le Bureau a approuvé l'enveloppe d'investissements nécessaires à la réalisation d'un projet de modernisation des systèmes informatiques du Secrétariat de l'Ordre (99-0063). Une expérience pilote a été autorisée pour l'utilisation d'Internet pour un volet information et un courrier électronique pour les activités des Fonds FÉRIQUE afin qu'une analyse soit présentée aux instances décisionnelles de l'Ordre (98-0737). En décembre, un deuxième plan d'action triennal auprès des étudiants en génie a été adopté et des crédits budgétaires ont été accordés pour sa réalisation (98-0736).

Réglementation

L'Ordre a été consulté sur le projet de Loi 451; cette question touche l'assujettissement des ordres professionnels à un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (98-0511). Les administrateurs ont reçu en décembre copie du mémoire du CIQ sur le projet de Loi 451 (98-0757). En août, le Bureau a été informé du projet de Loi 426 concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques (98-0538). Le Bureau a pris connaissance du projet de Loi 454 modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles (98-0512). Soulignons que ce projet de loi pourrait notamment permettre aux ordres professionnels de conférer un caractère obligatoire à la formation continue.

L'Avant-projet de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs a fait l'objet d'échanges au cours de chacune des séances de l'instance décisionnelle. En avril, un plan de communication a été approuvé de même qu'un budget prévisionnel s'y rapportant (98-0229). Les membres se souviennent qu'un dossier spécial a été transmis dans la livraison de septembre de la revue *PLAN*. Un mémoire à la Commission parlementaire des institutions sur l'Avant-projet de loi a été discuté par les administrateurs réunis en octobre (98-0607).

En février, les administrateurs ont décidé de modifier l'article 40.1 du Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre concernant l'utilisation des véhicules de communication de l'Ordre à des fins de publicité ou de propagande électorales, par des moyens susceptibles de laisser croire que l'Ordre favorise un candidat à un poste d'administrateur ou de président (99-0065).

En avril, le Bureau a adopté les modifications au Règlement modifiant le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre (98-0228). Les modifications proposées au règlement ont trait à l'examen professionnel, au parrainage, à l'expérience, et au titre.

En février, et en mars, le Bureau a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur les Affaires du Bureau, le Comité administratif et les Assemblées générales de l'Ordre (99-0057) et (99-0113).

Les modifications apportées à ce règlement concernent essentiellement l'Assemblée générale des membres; elles ont fait l'objet d'un communiqué dans la livraison d'avril de la revue *PLAN*.

En juin, le Bureau a donné son appui à l'intention du ministre à l'effet de former un comité indépendant de l'Office des professions du Québec (OPQ) chargé de créer le plus grand consensus possible sur la réforme du système professionnel québécois en tenant compte des objectifs énoncés par le ministre responsable (98-0340).

Admission et accréditation

En avril, les conditions d'octroi du statut de membre à la retraite ont été modifiées (98-0237). Une entente de reconnaissance réciproque entre le CCI et The Hong Kong Institution of Engineers a été approuvée en juin (98-0349). En août, le Bureau a adhéré au principe de l'entente de juillet 1998 sur la mobilité des ingénieurs au Canada avec la réserve d'une modification préalable à la clause nonobstant; celle-ci serait retirée de l'entente dès que les statistiques compilées une fois par année par le CCI démontreront qu'il n'y a plus lieu de la conserver (98-0521).

En décembre, le Bureau a décidé de demander au Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) de l'informer dorénavant de tout projet d'un nouveau programme de génie ou de toute modification importante à un programme existant avant que soit amorcé le processus d'évaluation (98-0748). Le Bureau a décidé de présenter la candidature d'une administratrice au Comité des candidatures du BCAPI pour occuper le siège de membre du BCAPI en provenance du Québec (99-0069). En février, les administrateurs ont formé un groupe qu'ils ont chargé de dresser un inventaire non exhaustif des types d'accords et des formules d'accréditation existantes afin de comprendre et de valider les tendances actuelles (99-0073). Les administrateurs ont pris connaissance des comptes rendus et des résultats des démarches et des analyses d'un groupe de travail chargé de faire rapport à l'Office des professions sur l'exercice d'une profession en société par actions au Québec (99-0081).

Surveillance de la pratique

Le Bureau a désigné un nouveau président du Comité d'inspection professionnelle (CIP) (98-0522). Les mandats de tous les membres du CIP ont été assurés ou renouvelés. Il en a été de même du mandat de sept inspecteurs du CIP (98-0245). Les enquêteurs du CIP ont vu leurs mandats renouvelés (98-0246). Le CIP a présenté aux administrateurs un rapport d'étape consistant essentiellement en une analyse statistique de ses activités pour l'exercice 1997-1998 (98-0247). Le rapport 1997-1998 du Programme de la surveillance de la pratique illégale a été présenté aux administrateurs en juin (98-0351). Les administrateurs ont reçu ce programme avec satisfaction. En juin, le Bureau a fixé à 1 800 le nombre d'inspections professionnelles à réaliser pour chacun des trois prochains exercices, et ce, dès 1998-1999; une répartition nouvelle des ressources financières allouées au secteur de la surveillance de la pratique a aussi été approuvée au même moment, avant de demander qu'un plan d'action triennal visant à proposer une utilisation adéquate et judicieuse des nouvelles ressources financières soit formulé (98-0350). En décembre, le Bureau a adopté le Programme triennal de surveillance de la pratique illégale 1998-2001 en respectant les ressources allouées par le Bureau et en permettant de redéfinir périodiquement les priorités d'intervention en accord avec les résultats observés (98-0741).

En février, les administrateurs ont exprimé leur avis sur un rapport préliminaire d'enquête sur les problèmes du toit du Stade olympique (99-0071). Ils ont décidé d'octroyer une enveloppe budgétaire supplémentaire afin de compléter toute enquête requise.

Promotion du bien-être des membres

Le rapport des activités du Comité de surveillance des Fonds FÉRIQUE pour la période 1997-1998 a été présenté aux administrateurs en avril (98-0249). En août, le Bureau a nommé tous les membres du Comité de surveillance des Fonds FÉRIQUE 1998-1999 étant donné que le mandat des membres de ce comité est de un an et qu'il est renouvelable (98-0524). Un mandataire de gestion en obligations canadiennes pour le Fonds FÉRIQUE Équilibré (98-0525) et pour le Fonds FÉRIQUE Obligations a été désigné (98-0526). En décembre, le Bureau a créé le REÉR autogéré de même que le REEE (FÉRIQUE), en collaboration avec la Société Investel (98-0744). L'évaluation quotidienne des Fonds FÉRIQUE, Revenu à court terme, Obligations,

Équilibré, Actions et Croissance a été autorisée à compter du 1er janvier 1999 (98-0745). Un rapport d'étape du Comité de surveillance des Fonds FÉRIQUE a été présenté au Bureau en février (99-0085).

En juin, les administrateurs ont reçu le rapport annuel 1997-1998 résumant les principales réalisations du programme de soutien à l'entrepreneurship institué par l'Ordre avec la collaboration d'Innocentre (98-0355).

Développement professionnel et formation

En juin, le Bureau a reçu avec satisfaction le rapport annuel 1997-1998 du Comité de la formation (98-0354). Les administrateurs ont reçu, en avril, le rapport du Comité de la formation à la Commission des universités (98-0268). En août, dans le but d'affirmer le rôle de l'Ordre dans la formation des futurs ingénieurs et dans ses relations avec les écoles et facultés d'ingénierie, les administrateurs ont adopté un rapport du Comité de la formation intitulé *L'Ordre des ingénieurs du Québec et la formation des futurs ingénieurs* (98-0527). En décembre, l'Ordre transmettait le mémoire intitulé *Demain l'Université* en réponse à l'invitation du ministère de l'Éducation à lui faire part de sa position quant à une éventuelle politique sur les universités (98-0528). En décembre et en janvier, les administrateurs ont discuté des impacts financiers des stratégies de communication du plan d'action du Comité de la formation (98-0746 et 99-0074).

En août, les administrateurs ont discuté d'un rapport du Comité de la technologie portant sur l'impact des technologies de l'information sur la pratique du génie (98-0529). L'importance et la place de plus en plus grande que prennent les technologies de l'information et l'informatique sur la pratique du génie a justifié la production de ce document par le Comité de la technologie.

Éclairage des choix de société

Le Comité de l'environnement a présenté son rapport annuel en avril (98-0251). À la même date, le Comité de la technologie a fait de même (98-0252). En 1997, le Bureau avait accepté les conditions de la collaboration proposée avec l'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE) concernant les étapes devant mener à un protocole d'entente sur l'agrément des vérificateurs. En avril, le Bureau a adopté et fait siennes des propositions exprimées dans un protocole d'entente dont les parties prenantes sont l'AQVE, et les quatre ordres professionnels que sont le Barreau, l'Ordre des chimistes, l'Ordre des comptables agréés de même que l'Ordre des ingénieurs (98-0253). Les administrateurs ont formulé des commentaires concernant un projet de mémoire sur l'Avant-projet de Loi sur la sécurité des barrages et ont demandé au Comité administratif de revoir le projet en tenant compte de leurs commentaires (98-0530). Le document présenté à la Commission des transports et de l'environnement lors des audiences publiques a été remis aux administrateurs en décembre (98-0763).

En avril, le Bureau a adopté le plan d'action 1998-2001 du Comité Femmes en ingénierie; ce document complétait l'évaluation des résultats du plan d'action précédent et présentait un rapport de la situation (98-0250). En février, un sondage du Comité Femmes en ingénierie sur les conditions de travail des ingénieures et des ingénieurs du Québec a été présenté aux administrateurs (99-0082). Le rapport annuel des activités du Comité Femmes en ingénierie a été soumis aux administrateurs en juin (98-0356).

En juin, le Bureau a décidé d'instituer un Comité permanent des codes en lui confiant le mandat de conseiller les instances de l'Ordre sur tout projet visant à l'élaboration de codes techniques et, le cas échéant, de participer à l'élaboration et à l'étude critique de projets (98-0353). Les sept membres de l'Ordre susceptibles de constituer le premier groupe du Comité permanent des codes techniques ont été nommés par le Bureau en août (98-0531).

En décembre, un rapport sur la vie professionnelle dans l'industrie a reçu l'aval des administrateurs (98-0742). Le rapport portait sur une analyse des particularités de la vie des professionnels dans l'industrie et sur une identification des mesures à prendre et des activités à établir pour que ces ingénieurs s'identifient à la vision et s'associent aux objectifs poursuivis par leur ordre professionnel; d'autre part, l'Ordre a aussi décidé de pratiquer un comportement proactif en matière d'encadrement des ingénieurs qui n'exercent pas en pratique privée.

Activités du comité administratif

Le Comité administratif a tenu quatorze séances, dont deux séances d'une journée qui ont eu lieu les 28 juillet et 12 janvier. Le Comité doit assurer la coordination et l'administration des affaires courantes de l'Ordre; il approuve les suivis budgétaires mensuels et présente au Bureau les états financiers trimestriels. Toutes les propositions à caractère politique ou administratif sont abordées par le Comité administratif auquel le Bureau a délégué plusieurs pouvoirs dont en particulier ceux liés à l'admission des nouveaux membres et à la délivrance des permis d'exercice de la profession. Seules les activités qui n'ont pas fait l'objet de recommandations ou de décisions au Bureau sont indiquées ci-après.

En mai, un substitut par exception à une séance du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été désigné, parce qu'il était alors impossible au président de l'Ordre de même qu'au secrétaire et directeur général d'assister à cette réunion en leur qualité de représentants officiels de l'Ordre. En décembre, le Comité a décidé de présenter la candidature d'un ingénieur émérite à la distinction Prix du CIQ 1999. En avril, les administrateurs ont exprimé leur avis sur un projet de perspectives budgétaires 1998-1999 du CIQ; ils ont pris acte de l'évaluation de la contribution 1998-1999 de l'Ordre à cet organisme.

En juillet, le Comité a déterminé la représentation du Bureau aux comités et groupes de l'Ordre durant 1998-1999. Puisque le Bureau avait délégué au Comité son pouvoir de désigner les membres des comités et groupes de l'Ordre, la composition de ces organismes durant l'année 1998-1999 a été complétée en juillet; de nouveaux groupes de travail ont été formés au même moment. Le complément de la composition des comités et groupes de travail a été assuré, notamment au groupe de travail sur le sceau électronique, par la nomination d'un représentant de l'industrie.

Le Comité a procédé à la nomination des membres du jury du Grand Prix d'excellence 1998. En octobre, les membres du jury du Prix du président au bénévolat 1998 étaient désignés. Ce jury est composé de cinq personnes dont deux sont proposées par le Comité de valorisation de l'excellence professionnelle et une, par le Conseil des Régionales; le président de même que le secrétaire et directeur général en sont membres d'office. En janvier, des administrateurs ont été nommés à titre de membres de différents jurys des prix et bourses de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle.

La représentation aux activités du CCI et des associations constituantes a été déterminée en juillet. Une représentante de l'Ordre à la Fondation commémorative du génie canadien a été désignée en décembre. En janvier, le Comité a décidé de présenter une candidature unique pour chacune des cinq catégories des Prix des ingénieurs du Canada. En janvier, un ingénieur a été nommé à titre de représentant de l'Ordre au groupe de travail du CCI pour l'élaboration d'un guide de pratique dans le secteur ferroviaire.

En avril, il a été décidé que l'Ordre ne participera pas à une quatrième édition des Grands Prix québécois de l'invention. En mai, des explications détaillées des surplus budgétaires 1997-1998 ont été présentées. Les administrateurs ont pris connaissance avec satisfaction de l'état de la perception de la cotisation 1998-1999.

Le calendrier 1998-1999 du Comité administratif a été adopté en mai de même qu'une recommandation quant au calendrier de l'instance décisionnelle. En juin, les membres ont convenu d'une séquence des présentations d'éditoriaux dans la revue corporative. En juillet, des recommandations du secrétaire et directeur général pour répondre aux propositions des membres, adoptées en Assemblée générale le 12 juin 1998, ont fait l'objet de discussions; plusieurs suivis de ces propositions ont été réalisés par le Secrétariat. En septembre, les administrateurs ont donné leur accord de principe à une proposition de formation d'un groupe d'aide aux ingénieurs immigrants, à la suite d'une proposition adoptée par l'Assemblée générale en juin. Le mandat et la composition du groupe d'aide aux ingénieurs immigrants ont été complétés en octobre.

Le Menu corporatif 1998-1999 a été soigneusement énoncé au cours de la séance de juillet. L'échéancier des projets inscrits au Menu corporatif a été adopté en septembre. En septembre, il a été décidé de remplacer le Colloque par une réunion du Bureau en comité plénier durant toute la journée du vendredi 16 octobre. Seuls les cadres supérieurs du Secrétariat étaient invités à participer aux discussions du Bureau alors réuni en comité plénier, et aucune autre activité sociale n'a été liée à cette séance du Bureau. En décembre, les administrateurs ont exprimé leur avis sur des projets inscrits au Menu corporatif, notamment sur le plan de travail d'un projet concernant la situation de la recherche en ingénierie, sur l'identification des priorités dans le domaine de l'informatique et sur l'accréditation des ingénieurs et des sociétés d'ingénierie. Ils ont aussi exprimé leur avis sur le programme de validation du bilan technologique de l'entreprise.

En septembre, les membres ont convenu qu'une seule version du Rapport annuel 1998-1999 sera produite; ils ont aussi déterminé le coût maximal de cette production pour une version française seulement. En février, il a été décidé du format de la production du Rapport annuel 1998-1999 de même que de son expédition à l'ensemble des membres avec l'édition de juin-juillet de la revue *PLAN*.

En octobre, à la suite de la réunion du Bureau précédemment réuni en comité plénier où il a été convenu qu'il était approprié que l'Ordre amorce un processus menant à la définition des éléments d'une réforme possible des structures des services offerts aux membres, le Comité a décidé du programme précis de la journée du 23 novembre au cours de laquelle les administrateurs ont rencontré les membres du Conseil des Régionales avant de se réunir en séance extraordinaire afin de discuter d'un projet de répartition des activités de l'Ordre selon chacun des volets du rôle de l'Ordre.

En février, l'ordre du jour de l'Assemblée générale de juin a été approuvé en vue de sa publication dans la livraison d'avril de la revue *PLAN* de même qu'un avis aux membres sur les modifications qui ont trait à la structure de l'ordre du jour et au déroulement de l'Assemblée générale.

Les comptes rendus de chacune des séances du Conseil des Régionales sont transmis aux membres du Comité administratif. En juin, une consultation auprès du Conseil des Régionales a été autorisée afin de recueillir ses commentaires quant au projet de refonte du Règlement sur les Sections régionales. En octobre, de nouvelles règles de fonctionnement des Sections régionales ont été discutées. À la suite de la réforme du Code des professions, il appartient au Bureau d'établir par résolution les règles concernant la conduite de ses affaires. Ainsi, l'actuel Règlement sur les Régionales sera remplacé par un ensemble de règles de fonctionnement édictées par le Bureau. Le Comité administratif a donné son accord de principe à la documentation qui lui était présentée, et a aussi recommandé de modifier le nom du Regroupement des ingénieurs de Montréal en celui de Régionale des ingénieurs de Montréal (RIM).

En octobre, le Comité des finances a été prié d'effectuer une analyse des activités des Sections régionales au chapitre de leurs revenus et dépenses. Cette demande est complémentaire aux nouvelles règles de fonctionnement. En mars, le Comité a adopté à des fins de consultation un projet de politique de mesures transitoires concernant les surplus des Sections régionales.

En mars, le Comité a décidé que les activités de la Journée de l'ingénieur(e) de l'an 2000 auront lieu à Québec. La question de l'adéquation des ressources du Bureau du syndic fait l'objet de discussions depuis mai. En septembre, un comité chargé d'analyser les candidatures au nouveau poste de syndic adjoint a été formé. En mars, le Comité a reçu le rapport sur l'étude de l'adéquation des ressources et procédures du Bureau du syndic. Les recommandations contenues dans le rapport à l'intention du Bureau seront assorties de propositions mettant l'accent sur des mesures concrètes.

En juillet et en septembre, deux bancs du Comité de révision ont été formés, en vertu d'un pouvoir délégué par le Bureau. En mars, il a été décidé de venir en aide à un ingénieur afin de défrayer les honoraires d'un avocat; il s'agissait alors d'accepter de donner suite à une recommandation du Comité du Fonds de défense en matière déontologique. En juillet, le directeur des Affaires corporatives de l'Ordre a été désigné à titre de représentant de l'Ordre au sein du Comité national de l'assurance du CCI. En avril, le secrétaire et directeur général a été autorisé à signer au nom de l'Ordre et dans le cadre du programme de mentorat pour les ingénieurs, les contrats de gestion et de services avec le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO). En mai, le Comité a décidé d'abolir les frais imposés aux candidats qui font une demande d'emploi à l'Opération PME et au service de placement de l'Ordre.

En mai, les administrateurs prenaient connaissance d'un programme répondant aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des technologies de l'information. Le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) a la responsabilité de la gestion de l'organisation et de la tenue de cette activité concernant un programme de réorientation des ingénieurs sans emploi ou sous-employés afin de les orienter vers des postes reliés aux technologies de l'information. Une entente a été signée avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide au développement des PME au Québec. Des rapports d'étape sur l'Opération PME et sur Inno-centre ont été transmis régulièrement aux administrateurs de l'Ordre. Des tableaux des activités des projets liés à l'emploi leur ont aussi été présentés.

En mars, le Comité a suggéré qu'à l'avenir, aucun numéro de télécopieur ne soit transmis à moins d'autorisation spécifique du membre; il a aussi été suggéré que soit énoncé un code de bonne gestion du numéro de télécopieur et que soit restreint l'accès du numéro de télécopieur aux candidats qui demandent une liste de membres à des fins électorales. En avril, les quatre scrutateurs et les six scrutateurs suppléants pour les élections 1998-1999 au Bureau ont été désignés.

En mars, le Comité a décidé de confier aux ressources permanentes la réalisation d'un sondage visant à mesurer l'impact de l'envoi du Rapport annuel 1998-1999 à tous les membres de l'Ordre. En octobre, le Comité a autorisé la publication du répertoire 1999 des membres comportant des renseignements spécifiques à l'exception de ceux qui ont explicitement refusé de donner leur consentement à leur diffusion. En janvier, le prix de vente du répertoire 1999 a été fixé pour les membres, pour les organismes sans but lucratif liés au génie, ainsi que pour tout autre demandeur.

En avril et en mai, deux conseils d'arbitrage ont été formés afin d'examiner quatre dossiers et de rendre une décision. Le président de ce conseil de même que le secrétaire ont également été désignés. En juin, le Comité a décidé de récuser un membre du conseil d'arbitrage dans trois dossiers parce qu'existait une crainte raisonnable de partialité. Le Comité a procédé au remplacement de ce membre à titre d'arbitre dans ces trois dossiers.

En avril, le contrat de l'ombudsman a été renouvelé pour une période d'une année. Rappelons que le poste d'ombudsman de l'Ordre a été créé par le Bureau en février 1995.

Le Comité a pris toutes les décisions auxquelles l'oblige l'application des articles 45, 45.1 et 55.1 du Code des professions. Le Comité a procédé en mai à une audience à la suite d'une recommandation du Comité d'inspection professionnelle. Le Comité a procédé aux autorisations de poursuites pénales requises. En avril, un stage de perfectionnement a été imposé à un ingénieur sur recommandation du Comité de discipline. En décembre, le Comité autorisait le retrait de deux chefs d'accusation pour avoir exercé illégalement la profession d'ingénieur.

En mars, il a été question de principes directeurs qui donneront lieu à l'établissement de normes minimales afin que les professeurs des facultés et écoles de génie du Québec qui enseignent les sciences propres au génie et à la conception puissent, à moins de situations exceptionnelles, être membres de l'Ordre pour enseigner.

En janvier, le Comité a convenu de demander un plan d'action afin de réaliser les recommandations du rapport sur la vie professionnelle des ingénieurs dans l'industrie, adopté par le Bureau en décembre.

En mars, le Comité a décidé que l'Ordre peut intervenir dans le dossier de la Société immobilière du Québec (SIQ) pour l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, en fonction de la protection du public et pour ce faire, a convenu de la mise en œuvre de mesures précises auprès des instances gouvernementales et des éditeurs des quotidiens québécois.

En mai, des modifications à la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle, volet Encouragement de la relève universitaire et volet Reconnaissance du mérite, ont été adoptées.

En octobre, un projet de lettre présentant des commentaires de l'Ordre sur le projet de Règlement sur la sécurité des bâtiments de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec a été adopté. En janvier, des commentaires sur la qualité du milieu de travail de la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont été adoptés par suite d'une analyse du Comité des codes techniques.

En octobre, un mémoire sur le projet de baccalauréat en génie microélectronique de l'UQAM a été approuvé sur recommandation du Comité de la formation. Compte tenu du fait que les partenaires au sein du comité de liaison CODIQ-OIQ-COFIQ étaient d'avis que le mandat, la composition et le fonctionnement de ce comité devaient être révisés, le Comité a donné son accord de principe en vue d'amorcer les discussions avec les autres partenaires de ce comité. En février, les administrateurs ont approuvé la conclusion avec l'UQAM d'une entente sur le développement et la prestation de quatre activités de formation en communication s'adressant aux ingénieurs.

En avril, le protocole d'entente avec l'Association québécoise de vérification environnementale et les quatre ordres professionnels que sont le Barreau du Québec, l'Ordre des chimistes, l'Ordre des comptables agréés et l'Ordre des ingénieurs a été adopté par le Comité administratif. En mars, un administrateur a été désigné à titre de représentant de l'Ordre au Conseil des ordres professionnels de l'AQVE (COPA). Le suivi de la production du Guide de vérification environnementale a fait l'objet d'un rapport d'étape au cours de l'année. Des rapports d'activités du Comité Femmes en ingénierie, du Comité de l'environnement et du Comité de la technologie ont été transmis aux administrateurs. Des candidatures au Gala *Femmes de mérite* du YWCA de Montréal et de Québec ont été approuvées.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les programmes mis sur pied par l'Ordre contribuent au développement technologique des PME et aident les ingénieurs de groupes cibles éprouvant des difficultés particulières à se trouver un emploi, comme par exemple, les jeunes les ingénieurs civils et les ingénieurs immigrants. Ils appuient aussi l'Ordre dans la promotion de la profession en tissant un réseau de relations avec un grand nombre d'organismes.

Opération PME

Maintenant bien connue des entreprises manufacturières de taille modeste, l'Opération PME a continué de contribuer avec succès à leur développement technologique. Sa principale intervention consiste à aider ces entreprises à se doter de ressources compétentes en technologie. Toujours avec l'appui de Développement économique Canada pour le Québec, l'Opération PME a, cette année, agrandi son champ d'action à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et prévoit bientôt faire de même en Abitibi. Depuis le début du programme, 9 500 visites ont été rendues à des PME qui ont embauché 580 ingénieurs. De janvier 1995 à fin 1998, les conseillers du programme ont effectué plus de 402 suivis selon lesquels le bagage technique des ingénieurs répond, et parfois dépasse, les attentes des employeurs. Cependant, l'apport des ingénieurs à l'essor des PME pourrait être plus durable. Depuis janvier 1999, l'Opération PME affiche ses postes à combler sur le site Internet de l'Ordre : www.oiq.qc.ca.

Les activités des projets Aide à l'entrevue et Mentorat se sont greffées à celles de l'Opération PME, contribuant à l'optimisation de son rendement. L'Aide à l'entrevue a mis à la disposition de 550 ingénieurs de tous âges et spécialités et à des chefs d'entreprise les services d'une conseillère en placement, permettant aux uns de profiter d'entrevues de présélection et aux autres de bien sélectionner les ingénieurs. Cette activité a favorisé un meilleur rapport ingénieur/besoins de l'entreprise et assuré un taux plus élevé de rétention en emploi, corrigeant ainsi une situation qui n'était rentable ni pour l'employeur ni pour l'employé.

Pour sa part, le programme de Mentorat, qui permet aux jeunes ingénieurs travaillant en PME d'obtenir des conseils d'ingénieurs chevronnés, a répondu aux appels d'une quarantaine de membres. Comparativement à celui de la grande entreprise, l'environnement dans lequel évoluent les jeunes ingénieurs dans les PME – encadrement parfois réduit, régions souvent excentrées – ne favorise pas systématiquement leur insertion. Le programme de Mentorat vise à remédier à ces situations. Les ingénieurs en début de carrière n'ont pas nécessairement l'expérience requise pour répondre à l'ajout de tâches (gestion des ressources humaines, représentation, etc.) aux volets techniques de leur travail. La nature des conseils donnés par les mentors reflète cette situation : identification des sources d'information, éclaircissements sur des situations complexes vécues au travail, orientation de carrière en sont quelques exemples. Sous la supervision de l'Ordre, ce programme est réalisé en collaboration avec SACO, un organisme de conseillers volontaires qui compte dans ses rangs de nombreux ingénieurs.

Aide à l'intégration professionnelle des membres immigrants

Dans le cadre du volet Commerce international d'un programme pilote d'intégration des ingénieurs immigrants membres de l'Ordre à l'activité économique québécoise, quatre ingénieurs ont reçu une formation d'une durée de 240 heures donnée par le Forum pour la formation en commerce international menant à une accréditation professionnelle reconnue au Canada. Ils ont alterné formation en exportation et stage de travail de six semaines. Cette expérience leur a permis de se faire connaître auprès des dirigeants de PME et de faire valoir leurs talents tout en ayant la possibilité de bien connaître les produits ayant un potentiel d'exportation vers leur pays d'origine. À la fin du programme, trois des participants avaient un emploi tandis que le quatrième, dont l'employeur a été négativement affecté par la situation en Russie, continue ses démarches de recherche d'emploi. Au-delà de ces résultats, le projet pilote a fourni l'occasion de constater que la problématique

de la situation professionnelle des ingénieurs immigrants comporte des éléments que nous connaissons peu. Aussi, à la suite de la décision du Bureau de l'Ordre, un groupe de travail a été formé; son mandat consiste à analyser la situation des ingénieurs immigrants et à étudier des solutions durables à leur situation professionnelle.

FORCE-TECHNOLOGIE

Depuis 1995, ce programme aide les PME manufacturières à se doter d'un plan d'action en technologie, de même que de ressources en ingénierie. FORCE-TECHNOLOGIE, conçu en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec et la Banque de développement du Canada, a été mis sur pied en collaboration avec le Conseil national de recherches Canada et Développement des ressources humaines Canada.

Le programme comporte deux volets : la formation, comprenant huit sessions étalées sur une période de neuf mois; la consultation, dont l'objectif consiste à aider les dirigeants à adopter une démarche structurée de planification du développement technologique de l'entreprise en appliquant les notions apprises lors des cours. De 1995 à 1998, le projet a rejoint 45 entreprises dans différentes régions du Québec. Deux nouvelles sessions viennent de démarrer à Québec et à Saint-Hyacinthe et d'autres sont prévues à Laval et à Montréal.

PROGRAMME DE RECYCLAGE DES INGÉNIEURS SANS EMPLOI (PRISE)

Cette initiative de l'Ordre, mise en activité par le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), vise à diminuer le chômage persistant chez certaines catégories de nos membres et contribue à contrer la pénurie de ressources spécialisées qui freine le développement de l'industrie informatique et des technologies de l'information. L'objectif du projet consiste donc à réorienter des ingénieurs sans emploi de façon à répondre adéquatement aux besoins de l'industrie de l'informatique. Le programme pilote prévoit la formation d'une durée de un an d'environ 60 ingénieurs pour combler des postes de concepteurs de logiciel, gestionnaires de réseaux et administrateurs de données. Les activités du projet incluent la préparation du contenu de la formation et des outils pour la sélection des participants. Les entreprises participantes choisissent parmi les candidats inscrits ceux qui suivront la formation rémunérée et qu'ils embaucheront à la fin du projet. Le programme a démarré à Montréal en janvier dernier mais prévoit s'étendre en région. Plus de 500 membres se sont inscrits à ce jour. La formation d'autres groupes devrait commencer fin mars.

PROMOTION DE L'ENTREPRENEURSHIP

Le Programme de promotion et de soutien à l'entrepreneurship technologique des ingénieurs, établi en association avec l'organisme Inno-centre, vise à favoriser l'émergence et le développement de nouvelles entreprises en innovation technologique chez les ingénieurs et futurs ingénieurs québécois. En 1998, ce partenariat d'une durée de cinq ans en était à sa quatrième année d'existence.

Les activités réalisées en 1998 ont servi à consolider les acquis du programme.

1. Six nouvelles entreprises démarrées chez Inno-centre cette année comptent au moins un ingénieur parmi leurs actionnaires.
2. Plusieurs des entreprises démarrées dans le cadre du programme, en 1996 et en 1997, ont eu accès à des financements de capital de risque totalisant plusieurs millions de dollars, ce qui a permis la création de dizaines d'emplois qualifiés.
3. Des séminaires spécialisés sur le démarrage d'entreprise technologique à partir de projets de recherche ont été dispensés dans des facultés de génie, notamment aux étudiants au doctorat.
4. Les efforts de promotion par le biais d'articles, de conférences et d'activités de maillage avec des organismes tels que les SAJE, Info-Entrepreneurs et le CNRC ont permis d'intéresser une centaine d'ingénieurs à l'entrepreneurship technologique. Ces derniers ont ainsi pu bénéficier de l'expansion de la gamme de services d'Inno-centre en matière d'évaluation technico-commerciale, de propriété intellectuelle et de financement.

Denis Isabel, ing.
Vice-président en titre

Les trois premières fonctions de l'Ordre sont du ressort des Affaires professionnelles :

- *admission, enregistrement et encadrement des stagiaires : assurance que seules les personnes qualifiées en génie soient inscrites;*
- *surveillance de la pratique : qualité de l'acte professionnel et promotion de la recherche de l'excellence;*
- *application de l'encadrement juridique : contrôle visant à ce que personne n'utilise indûment le titre d'ingénieur ni n'exerce le génie sans être membre de l'Ordre.*

Chaque fonction contribue non seulement à garantir la protection du public, mais également à assurer à la profession sa cohésion et son rayonnement dans la société.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

La Direction des affaires professionnelles a pour principale tâche de contrôler l'exercice de la profession par les membres et de prévenir la pratique illégale.

Les responsabilités qui incombent à cette direction concernent l'admission, l'enregistrement, l'encadrement des stagiaires (parrainage, stages de formation et examen professionnel), l'inspection professionnelle et la surveillance de la pratique illégale.

Il appartient à la Direction des affaires professionnelles d'élaborer les méthodes de contrôle ainsi que des mesures préventives et correctives qui lui permettront à la fois de préserver l'intégrité de la profession et d'assurer la qualité des services que les membres rendent à la société. La Direction, qui compte 39 employés, apporte aussi son soutien et assure le suivi des dossiers soumis au Comité de révision ainsi qu'au Comité du Fonds de défense en matière déontologique.

Activités générales

La Direction des affaires professionnelles, tout en poursuivant ses activités relatives aux divers secteurs sous sa responsabilité, a procédé aux études de faisabilité des modifications proposées l'année dernière au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre. Ces modifications, transmises à l'Office des professions du Québec pour approbation, visent à rendre facultatif le programme de parrainage, à éliminer l'exigence de 12 mois d'expérience pour s'inscrire à l'examen professionnel, et à porter de 24 mois à 36 mois l'expérience pertinente en génie pour obtenir le permis d'ingénieur. Par contre, ceux et celles qui compléteraient le programme de parrainage se verraient octroyer un crédit d'expérience de huit mois et il sera aussi possible de se voir créditer quatre mois d'expérience pour un stage effectué avant la fin des études pour l'obtention du baccalauréat. Finalement, la désignation *ingénieur stagiaire* serait changée pour *ingénieur junior*.

Quant à l'inspection professionnelle, la Direction, en collaboration avec le Comité d'inspection professionnelle, s'affaire à identifier les critères pour mieux cibler les inspections et déterminer la fréquence de celles-ci selon le type d'activité de l'ingénieur. Le Comité et la Direction sont aussi à concevoir des procédures de vérification mieux adaptées à la diversité des pratiques en ingénierie.

Un nouveau programme triennal 1998-2001 de la surveillance de la pratique illégale a été adopté par le Bureau, confirmant ainsi sa volonté ferme de soutenir les activités de ce secteur.

Le Groupe de travail sur l'assurance-responsabilité professionnelle a supervisé l'appel d'offre pour le renouvellement de la police à partir du 1er avril 1999. L'expérience du régime collectif, depuis la mise en application du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre, a fait en sorte que la prime a sensiblement baissé, passant de 21 $ à 10,90 $ pour l'année 1999-2000. De plus, la protection a été améliorée par l'annulation de la franchise et l'abolition de certaines exclusions.

L'ingénieur subit parfois des pressions, de la part de son employeur ou d'un client, qui mettent en cause ses obligations déontologiques. Le Fonds de défense en matière déontologique a été créé pour appuyer ces ingénieurs dans les cas de conflit. Au cours de l'exercice écoulé, le Comité a reçu et a donné suite à une demande pour aider un ingénieur à défrayer les honoraires d'un avocat pour le conseiller lors d'un témoignage dans une cause reliée au respect de son Code de déontologie.

Au cours de la dernière année, la Direction a participé à divers comités ou groupes de travail de l'Ordre et du Conseil canadien des ingénieurs. En particulier, il faut souligner, au niveau national, la

contribution pour une entente de réciprocité avec la France et l'élaboration d'une entente sur la mobilité interassociations. À l'interne, la Direction a été sollicitée pour contribuer aux activités de divers groupes de travail dont ceux sur la vie professionnelle des ingénieurs en industrie, sur le sceau électronique, ainsi que sur la définition de la pratique usuelle en pratique privée et l'obligation de détenir une assurance-responsabilité professionnelle.

ADMISSION

ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Pour les détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement, les demandes d'admission à l'Ordre sont traitées par le service des admissions. Dans les autres cas, c'est-à-dire lorsque les candidats sont détenteurs d'un diplôme en génie reconnu équivalent par règlement, ou d'un diplôme en génie non reconnu équivalent, ou encore d'un diplôme en sciences ou en technologie, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le service des admissions, accorde ou refuse l'équivalence de diplôme et détermine les conditions particulières d'admission.

DOSSIERS D'ADMISSION ÉTUDIÉS

Au cours de l'année, le service des admissions a traité 1 586 demandes d'admission provenant de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement. Le Comité des examinateurs a étudié, au cours des sept réunions qu'il a tenues durant l'année, 602 dossiers de candidats à l'admission, dont 311 lui étaient soumis pour la première fois. Les 291 autres dossiers étaient des requêtes de candidats déjà admis aux examens de l'Ordre : 73 demandes de révision de décision et 218 demandes d'étude de résultats d'examens.

NOUVELLES DEMANDES D'ADMISSION

Parmi les 1 897 nouvelles demandes d'admission reçues cette année, 1 586 provenaient de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement, et 108 de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu équivalent par le Bureau. Ces candidats étaient admissibles sans examens. Un candidat diplômé de l'étranger a également été déclaré admissible sans examens parce qu'il était déjà membre d'une autre association provinciale d'ingénieurs.

Les 202 demandes restantes se répartissent comme suit : 172 candidats ont été admis aux examens de contrôle[1], 19 aux examens de formation[2], 9 sont en suspens et 2 ont été refusées.

Au total, 19 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs. De ces transferts, 18 ont été demandés par des diplômés d'autres provinces canadiennes et 1, par un diplômé de l'étranger.

EXAMENS RÉGULIERS

Au cours de l'exercice écoulé, 96 candidats à l'admission se sont présentés à 54 examens de l'Ordre à la session de mai, et 91 candidats se sont présentés à 59 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 218 examens, et le taux de réussite a été de 61,4 %.

CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES

Cette année, 1 810 candidats ont été jugés admissibles par le service des admissions et le Comité des examinateurs, alors que l'Ordre a inscrit 1 617 nouveaux membres[3].

Parmi eux, 1 695 étaient détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement ou reconnu équivalent par règlement : 1 586 provenaient d'établissements du Québec et 108, d'établissements d'autres provinces canadiennes. Un diplômé d'un établissement étranger a également été déclaré admissible sans examens du fait de son appartenance à une association d'ingénieurs d'une autre province. Dix-neuf candidats ont été déclarés admissibles sans examens du fait de leurs études supérieures ou de leur expérience. Les 96 candidats restants, de formation étrangère ou non diplômés en génie, sont devenus admissibles après avoir réussi les examens que l'Ordre leur avait imposés : des examens de contrôle des connaissances (91 candidats) et des examens sanctionnant l'acquisition d'un complément de formation en génie (5 candidats).

ÉVALUATIONS NON OFFICIELLES

Le service des admissions a également le mandat d'administrer l'entente signée entre l'Ordre et le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec relative à l'évaluation de la formation universitaire des ressortissants étrangers qui désirent s'établir au Québec avec l'intention d'y pratiquer le génie.

Ainsi, en 1998-1999, le service des admissions a étudié 380 demandes d'évaluation non officielle. Ces évaluations ne sont valables que pour l'immigration au Québec. Par conséquent, les personnes qui en bénéficient sont tenues de présenter une demande d'admission officielle à l'Ordre une fois installées au Québec.

RÉVISION DES NORMES D'ÉVALUATION

Il y a deux ans, le Comité des examinateurs avait procédé à la révision des normes d'évaluation des candidats à l'admission. En résumé, les nouvelles normes adoptées par le Bureau permettent au Comité de tenir compte des études supérieures en génie faites dans des établissements non reconnus, ainsi que de l'expérience pertinente acquise, au terme de cinq et de dix années. Les dossiers des candidats sont donc évalués sur la base de ces nouvelles normes depuis leur adoption en décembre 1996. Par ailleurs, les candidats dont le dossier est considéré exceptionnel par le Comité peuvent être exemptés d'examens ou reçus à une entrevue d'évaluation par un sous-comité. Au cours de la présente année, trois candidats à l'admission ont été reçus en entrevue et ils ont tous été exemptés des examens qui leur avaient été prescrits.

ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

APPLICATION DES ARTICLES 45 ET 45.1 DU CODE DES PROFESSIONS

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif (94-0733.1 et 94-0734.1).

Au cours du présent exercice, dix personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles ou disciplinaires. Après vérification, deux candidats n'avaient été reconnus coupables d'aucune infraction visée par le Code des professions. Dans trois autres cas, le Comité administratif a décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur. Un candidat a retiré sa demande d'inscription au tableau et quatre cas demeurent à l'étude.

1. Examens de contrôle : examens imposés aux détenteurs d'un diplôme en génie d'un établissement étranger et destinés à vérifier la qualité de la formation.
2. Examens de formation : examens imposés aux candidats qui doivent compléter leur formation parce qu'ils ne sont pas détenteurs d'un diplôme en génie mais d'un diplôme en sciences ou en technologie.
3. Les candidats qui doivent passer des examens à l'Ordre ne deviennent admissibles qu'une fois leurs examens réussis. Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles ne deviennent pas tous membres de l'Ordre au cours de la même année, soit parce qu'ils ne paient pas immédiatement les frais d'inscription au tableau, ou parce qu'ils n'ont pas encore obtenu le droit d'établissement permanent au Canada, ou encore, parce qu'ils n'ont pas encore une connaissance de la langue française appropriée à l'exercice de la profession.

En ce qui concerne les deux dossiers qui étaient à l'étude au 31 mars 1998, le Comité a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre de mesures à l'égard des deux candidats.

Application de l'article 55.1 du Code des professions

Conformément à l'article 59.3 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par l'article 55.1 du Code des professions. En vertu de cet article, le Bureau peut, après avoir donné au membre l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif (94-0735.1).

Au cours de l'exercice écoulé, huit nouveaux dossiers de membres ont été examinés. De ce nombre, trois ont été fermés, les membres n'ayant été reconnus coupables d'aucune infraction criminelle ou disciplinaire visée par le Code des professions.

Le dossier d'un membre reconnu coupable d'une infraction criminelle a été soumis au Comité administratif pour décision. Il a jugé qu'il n'y avait pas lieu de prendre de mesures. Quatre dossiers supplémentaires sont en cours de traitement.

Durant le présent exercice, le Comité administratif a également traité un dossier qui était actif au 31 mars 1998. Il a été fermé, l'infraction commise n'étant pas liée à l'exercice de la profession.

Ordonnance d'examen médical

Durant le présent exercice, aucun membre ou candidat n'a fait l'objet d'une ordonnance d'examen médical en vertu de l'article 48 du Code des professions.

Enregistrement

Le service de l'enregistrement met en application les décisions relatives à l'émission des permis d'ingénieur. Il dresse le tableau des membres, le tient à jour et délivre les attestations d'inscription. Il s'occupe également de la mise à jour et de la conservation des dossiers des membres, et produit les sceaux professionnels. Les tableaux suivants fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et des activités du service de l'enregistrement.

TABLEAU 1

Exerçant leur profession	
Titulaires	32 323
Juniors / stagiaires	6 740
Permis temporaires pour un an	13
Permis restrictifs	7
Total	**39 083**
N'exerçant pas leur profession	
Invalidité permanente	73
À vie	206
À la retraite	2 774
Total	**3 053**
TOTAL DES MEMBRES AU TABLEAU	**42 136**

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES NOUVELLES ADMISSIONS

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	20	83	103	95,4
Diplômés en génie d'établissements étrangers	1	4	5	4,6
Non-diplômés en génie, après examens	0	0	0	–
Total des juniors	**21**	**87**	**108**	**100 %**
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	255	1 145	1 400	94,2
Diplômés en génie d'établissements étrangers	10	69	79	5,3
Non-diplômés en génie, après examens	0	8	8	0,5
Total des stagiaires	**265**	**1 222**	**1 487**	**100 %**
Ingénieurs titulaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	1	13	14	63,6
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	7	7	31,8
Non-diplômés en génie, après examens	0	1	1	4,6
Total des titulaires	**1**	**21**	**22**	**100 %**
TOTAL DES ADMISSIONS POUR L'ANNÉE	**287**	**1 330**	**1 617**	

TABLEAU 3

	Inscriptions	Réinscriptions	Retraits
Ingénieurs	22	896	1 388
Ingénieurs juniors	108	142	212
Ingénieurs stagiaires	1 487	119	214
TOTAL	**1 617**	**1 157**	**1 814**

Répartition des retraits

Ingénieurs	
Démissions	103
Retraits pour non-paiement	1 210
Radiations pour cause disciplinaire	2
Décès	73
Total	**1 388**
Ingénieurs juniors	
Démissions	9
Retraits pour non-paiement	202
Radiations pour cause disciplinaire	0
Décès	1
Total	**212**
Ingénieurs stagiaires	
Démissions	9
Retraits pour non-paiement	204
Radiations pour cause disciplinaire	0
Décès	1
Total	**214**

	Accordées	Renouvelées	Retirées
Ingénieurs du Canada	119	43	121
Ingénieurs de l'étranger	9	7	11

1. Des autorisations spéciales d'exercice sont accordées à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Elles sont accordées pour une période de 12 mois, après quoi elles doivent être renouvelées si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

	Nombre de membres 1998-1999	% du total des membres[1]	% de variation par rapport à 1997-1998
Selon les régions électorales			
Montréal	25 840	61,3	1,7
Québec	5 397	12,8	2,3
Mauricie–Bois-Francs	1 900	4,5	3,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 402	3,3	4,0
Estrie	1 220	2,9	2,3
Est-du-Québec	1 027	2,5	(1,7)
Outaouais	946	2,3	4,6
Abitibi-Témiscamingue	726	1,7	(1,2)
TOTAL	**38 458[2]**	**91,3**	**1,9**
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	38 458	91,3	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 650	3,9	1,2
Alberta	206	0,5	17,0
Colombie-Britannique	197	0,5	(3,0)
Autres provinces et territoires	197	0,5	7,7
États-Unis	791	1,8	14,5
Autres pays	637	1,5	17,3
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 678	8,7	7,3
EFFECTIF TOTAL	**42 136**	**100 %**	**2,3**

1. Au 31 mars 1999, on dénombre 42 136 membres au tableau.
2. Compte non tenu des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

	Titulaires	Juniors	Stagiaires	Membres à vie, retraités et invalides permanents	Total 1998-1999	Total 1997-1998	% de variation par rapport à 1997-1998
Sections régionales							
Montréal	9 364	790	1 674	1 061	12 889	12 770	0,9
Plein-Sud	5 445	286	561	462	6 754	6 627	1,9
Québec et Chaudière-Appalaches	4 045	266	600	448	5 359	5 221	2,6
Laval-Laurentides	3 210	221	401	279	4 111	3 936	4,4
Cantons-de-l'Est	1 360	130	242	115	1 847	1 853	(0,3)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 182	60	124	36	1 402	1 348	4,0
Outaouais	1 175	79	120	142	1 516	1 513	0,2
Mauricie	1 108	46	143	78	1 375	1 340	2,6
Lanaudière	856	55	114	53	1 078	1 060	1,7
Abitibi-Témiscamingue	609	33	79	5	726	731	(0,7)
Drummond	514	53	114	21	702	687	2,2
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	405	27	73	18	523	524	(0,2)
Richelieu	225	15	23	13	276	277	(0,4)
Mingan	194	19	30	2	245	250	(2,0)
Manicouagan	158	14	14	5	191	207	(7,7)
TOTAL	**29 850**	**2 094**	**4 312**	**2 738**	**38 994**	**38 344**	**1,7**

1. Ce tableau inclut les ingénieurs de Montréal, bien que le Regroupement des ingénieurs de Montréal (RIM) ne possède pas, au 31 mars 1999, le statut de Section régionale.

TABLEAU 6

	Nombre	%
Selon le sexe		
Femmes	3 804	9,0 %
Hommes	38 332	91,0 %
TOTAL	**42 136**	**100 %**

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 635	43,0	6 339	16,5	7 974	18,9
30 à 39 ans	1 694	44,5	12 947	33,8	14 641	34,8
40 à 49 ans	392	10,3	9 077	23,7	9 469	22,5
50 à 59 ans	67	1,8	5 716	14,9	5 783	13,7
60 ans et plus	16	0,4	4 253	11,1	4 269	10,1
TOTAL	**3 804**	**100 %**	**38 332**	**100 %**	**42 136**	**100 %**

	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	7 722	20,9	252	4,8	7 974	18,9
30 à 39 ans	13 763	37,3	878	16,7	14 641	34,8
40 à 49 ans	8 339	22,6	1 130	21,5	9 469	22,5
50 à 59 ans	4 426	12,0	1 357	25,9	5 783	13,7
60 ans et plus	2 640	7,2	1 629	31,1	4 269	10,1
TOTAL	**36 890**	**100 %**	**5 246**	**100 %**	**42 136**	**100 %**

	Francophones		Anglophones		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue					
Titulaires	30 405	86,0	4 977	14,0	35 382
Juniors	2 137	94,6	122	5,4	2 259
Stagiaires	4 348	96,7	147	3,3	4 495
TOTAL	**36 890**	**87,5**	**5 246**	**12,5**	**42 136**
Femmes	3 590	94,4	214	5,6	3 804
Hommes	33 300	86,9	5 032	13,1	38 332
TOTAL	**36 890**	**87,5**	**5 246**	**12,5**	**42 136**
Domiciliés au Québec	34 823	90,5	3 635	9,5	38 458
Domiciliés hors du Québec	2 067	56,2	1 611	43,8	3 678
TOTAL	**36 890**	**87,5**	**5 246**	**12,5**	**42 136**

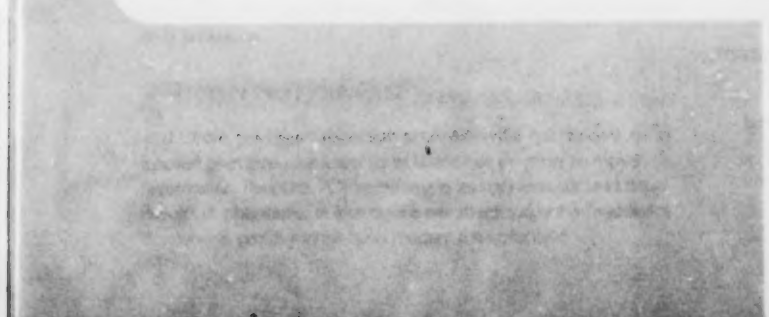

TABLEAU 7

	Nombre	%
Secteurs public et parapublic		
Fédéral	1 223	2,9
Provincial	3 590	8,5
Municipal	933	2,2
TOTAL	**5 746**	**13,6**
Secteur de la consultation		
Génie-conseil	6 487	15,4
Autres consultants	743	1,8
TOTAL	**7 230**	**17,2**
Secteur privé		
Communications et services publics	2 668	6,3
Produits électriques, électroniques	3 103	7,4
Métaux ferreux et non ferreux	2 038	4,8
Aéronautique / aérospatiale	2 322	5,5
Transport et matériel de transport	2 727	6,5
Forêts, bois, pâtes et papiers	1 206	2,9
Machinerie et accessoires	1 091	2,6
Pétrole et chimie	1 056	2,5
Construction	911	2,2
Mines, carrières et puits	489	1,1
Aliments, brasseries et distilleries	247	0,6
Autres industries manufacturières	1 230	2,9
TOTAL	**19 088**	**45,3**
Secteur de l'éducation		
Universités, collèges et commissions scolaires	1 626	3,9
TOTAL	**1 626**	**3,9**
Secteur des services		
Services informatiques	1 052	2,5
Laboratoires et services techniques	691	1,6
Finance et assurances	203	0,5
Autres services	273	0,6
TOTAL	**2 219**	**5,2**
Autres secteurs ou données non disponibles	**834**	**2,0**
Sans emploi, aux études ou à la retraite	**5 393**	**12,8**

STAGIAIRES

Encadrement

Au 31 mars 1999, le service de l'encadrement des stagiaires comptait 2 362 dossiers d'ingénieurs juniors et 4 487 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 6 849.

Le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec impose aux ingénieurs stagiaires de remplir, entre autres, trois conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces trois conditions sont les suivantes :

- **Parrainage obligatoire**

Ce programme vise à préparer la relève et à maintenir les critères d'excellence qui assurent la réputation de la profession.

- **Expérience en génie**

L'expérience en génie s'acquiert au cours d'une période d'apprentissage de 24 mois, dont l'objectif général consiste à familiariser le candidat ou l'ingénieur stagiaire avec les divers aspects de la pratique du génie, en vue de l'atteinte de l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession.

- **Examen professionnel**

L'examen a pour but de vérifier si l'ingénieur stagiaire est familier avec le droit professionnel québécois, s'il connaît les principes de la pratique du génie, les notions d'éthique et de professionnalisme, et s'il possède les connaissances juridiques de base.

Quant aux ingénieurs juniors, ils ne sont pas soumis aux conditions du parrainage obligatoire et de l'examen professionnel. De ce fait, ils ne doivent satisfaire qu'à la condition d'expérience en génie de 24 mois pour obtenir la délivrance de leur permis d'ingénieur.

Tel que mentionné précédemment, des modifications ont été approuvées par le Bureau à la suite d'un sondage effectué à l'automne 1997 auprès d'ingénieurs stagiaires, d'ingénieurs qui ont agi comme parrains et d'ingénieurs qui ont complété les trois conditions imposées par le Règlement. Nous attendons actuellement leur adoption par l'Office des professions.

Délivrance de permis d'ingénieur

Au cours de l'exercice écoulé, 1 387 ingénieurs juniors et stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur.

Séances d'information sur la profession

Comme par le passé, l'Ordre s'est chargé de donner aux étudiants des établissements universitaires québécois en génie, des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. La première partie de ces conférences porte sur la mission et l'organisation de l'Ordre, et sur la pratique professionnelle. L'année dernière, elle était donnée par des directeurs ingénieurs de l'Ordre. L'expérience a mené la Direction des communications à la production d'une vidéo sur l'Ordre. Ainsi, le message transmis lors de ces conférences est plus uniforme et la présentation mieux animée.

Quant à la seconde partie, traitée par une avocate, elle porte sur les incidences juridiques et les responsabilités découlant de l'exercice de la profession.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'Ordre privilégie l'inspection professionnelle qui, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie au moyen de l'information. Pour cela, l'Ordre renseigne les ingénieurs sur leurs droits, devoirs et obligations, et leur signifie ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle au sein de chaque ordre. Celui de l'Ordre est formé de huit membres nommés par le Bureau et choisis parmi les membres qui exercent leur profession depuis au moins cinq ans.

Le mandat du Comité consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve;
- procéder à des enquêtes portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre, lorsque des motifs le justifient.

Cette année, en accord avec une décision du Bureau de l'Ordre, des mesures ont été mises en place afin de cibler plus efficacement les membres sujets à une vérification de leur pratique professionnelle. Ainsi, tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a notamment été décidé d'inspecter en priorité les ingénieurs qui posent des actes ayant un lien direct avec l'ingénierie, et ce, sans égard au secteur d'activité.

Par ailleurs, dans un esprit d'amélioration, le Comité et la Direction des affaires professionnelles sont à instaurer des procédures de vérification des dossiers plus systématiques et mieux adaptées à la diversité des pratiques en ingénierie. Leur application est prévue d'ici l'automne 1999.

En 1998-1999, le Comité s'est réuni à neuf reprises et a tenu deux téléconférences. Cette année, la pratique professionnelle de 1 840 membres actifs a fait l'objet d'une vérification dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections selon les Sections régionales et le secteur d'activité est présentée dans les tableaux 1 et 2 respectivement. Chaque membre inspecté reçoit par écrit, les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle.

TABLEAU 1

Abitibi-Témiscamingue	46
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	23
Cantons-de-l'Est	59[1]
Drummond	70[1]
Lanaudière	3[1]
Laval-Laurentides	115
Manicouagan	26
Mauricie	80
Mingan	17
Outaouais	25
Plein-Sud	71[1]
Québec et Chaudière-Appalaches	279
Regroupement des ingénieurs de Montréal	910
Richelieu	22
Saguenay–Lac-Saint-Jean	80
Sans domicile au Québec	142
TOTAL	**1 840**

1. La répartition des inspections en 1998-1999 a été établie en tenant compte de certaines disparités observées au terme de l'exercice précédent.
2. Au 31 mars 1999, quatorze membres inspectés en cours d'exercice résident désormais à l'extérieur du Québec.

TABLEAU 2

Pratique privée en génie		**575**
Entreprises privées		**965**
industries manufacturières	577	
pâtes et papiers	168	
télécommunications, informatique	125	
aéronautique	95	
Secteurs public et parapublic		**256**
fédéral	14	
provincial	46	
municipal	38	
enseignement	71	
autres	87	
Pratique privée hors génie		**26**
Entreprises privées hors génie		**18**
TOTAL		**1 840**

De ce nombre, le Comité a transmis 21 cas au syndic (tableau 3) et envoyé 20 dossiers au secteur de la surveillance de la pratique illégale.

TABLEAU 3

Types d'infractions	
• sceau de complaisance	6
• refus de collaborer avec les représentants de l'inspection professionnelle	6
• membres en pratique privée non titulaires d'une assurance-responsabilité professionnelle	4
• autres motifs	4
• travaux dangereux pour le public	1
TOTAL	**21**

Enquêtes particulières

Cette année, deux ingénieurs se sont vu imposer des cours de perfectionnement, leur compétence ayant été jugée inférieure aux exigences de la protection du public.

Enquêtes particulières en cours au début de l'exercice :	3
Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice :	4
Enquêtes particulières classées en cours d'exercice :	2
Enquêtes actives au 31 mars 1999 :	5

Cette année, le Bureau de l'Ordre a démontré une volonté ferme de soutenir le développement des activités de surveillance de la pratique illégale en adoptant un nouveau programme d'intervention triennal pour la période 1998-2001. Tout comme le précédent, ce programme comporte trois volets indissociables, à savoir :

1. des actions visant à prévenir les infractions à la Loi sur les ingénieurs au moyen de rencontres avec les principaux acteurs concernés par son application;
2. des vérifications et contrôles ponctuels effectués notamment sur les sites de travaux d'ingénierie;
3. des enquêtes et, le cas échéant, des poursuites pénales intentées contre les personnes physiques ou morales trouvées en infraction à la Loi.

Les interventions de l'Ordre visent essentiellement à s'assurer que les personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre respectent les dispositions de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions qui confirment les principes de titre et d'exercice réservés aux ingénieurs. Les dispositions législatives pertinentes concernent notamment :

- l'usage du titre réservé aux ingénieurs (articles 22 (2) et (3) de la Loi et articles 32, 188.1 et 188.2 du Code);
- le respect du champ de pratique et des actes réservés aux ingénieurs (articles 22 (1) de la Loi et 32 du Code);
- l'utilisation de plans et devis signés et scellés par un ingénieur ou par le titulaire d'un permis temporaire, et ce, aux fins des travaux énumérés au champ de pratique de l'ingénieur (article 24 de la Loi);
- les restrictions imposées aux sociétés et corporations quant à l'usage de certains mots dans leur dénomination sociale et leur publicité (article 26 de la Loi et 32 du Code).

Un groupe de travail, composé de représentants du Bureau de l'Ordre et d'associations d'ingénieurs, s'est réuni à deux reprises. Son rôle consiste à examiner les résultats atteints en regard des objectifs du programme et d'en confirmer les lignes directrices.

Au cours de l'exercice 1998-1999, 155 entreprises et organismes ont été visités dans le cadre du volet 1 du programme. Ces interventions démontrent que près de 55 % des personnes rencontrées ont une connaissance inadéquate des dispositions de la Loi affectant certains aspects de leur pratique. Les suivis effectués permettent de conclure à une réponse généralement positive face aux correctifs demandés par l'Ordre.

Parallèlement, l'Ordre a répondu à près de 1 500 appels téléphoniques portant sur la Loi et son application. À cela s'ajoute la collaboration à des publications destinées à différents acteurs concernés par la Loi sur les ingénieurs.

Durant l'exercice 1998-1999, des vérifications et contrôles ont été effectués sur 334 chantiers de construction (volet 2). Ces interventions ont pour objet de s'assurer que les plans et devis, utilisés pour l'exécution de travaux visés à l'article 2 de la Loi, sont signés et scellés par des membres de l'Ordre ou des détenteurs de permis temporaire. Ces visites de chantiers se répartissent comme suit (tableau 1) sur l'ensemble du territoire québécois :

TABLEAU 1

Abitibi-Témiscamingue	0
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	8
Cantons-de-l'Est	33
Drummond	23
Haut-Richelieu	0
Lanaudière	1
Laval-Laurentides	38
Manicouagan	0
Mauricie	0
Mingan	0
Outaouais	23
Plein-Sud	62
Québec et Chaudière-Appalaches	87
Regroupement des ingénieurs de Montréal	54
Richelieu	1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4
TOTAL	**334**

Dans le même esprit, des vérifications d'usage ont été faites auprès d'environ 230 ex-membres de l'Ordre dans le but de s'assurer qu'ils n'étaient pas en situation d'infraction à la Loi. L'Ordre s'assure aussi périodiquement que l'obligation d'être membre en règle de l'Ordre est inscrite dans les offres d'emploi publiées dans les journaux pour des postes d'ingénieur à combler.

Au terme de l'exercice 1997-1998, 64 dossiers d'enquête (volet 3) étaient demeurés actifs; au cours de l'exercice écoulé, les enquêteurs ont entrepris 87 nouvelles enquêtes sur la base de renseignements ou de plaintes selon lesquelles il y aurait eu infraction aux dispositions de la Loi. Au 31 mars 1999, ils avaient terminé 93 enquêtes. Il convient de souligner qu'à cette même date, 21 enquêtes non conclues concernaient des entreprises ou sociétés dont la raison sociale et la publicité corporative comportaient des infractions à la Loi ou au Code.

Le tableau 2 ci-dessous fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

TABLEAU 2

	Dossiers actifs au 31 mars 1998	Dossiers ouverts en 1998-1999	Dossiers clos en 1998-1999	Dossiers actifs au 31 mars 1999
Usurpation du titre par société et corporation	3	7	4	6
Absence d'autorité d'un ingénieur dans l'exécution de travaux	4	5	7	2
Usurpation du titre	20	30	32	18
Exercice illégal	5	9	10	4
Usurpation du titre et exercice illégal	5	7	10	2
Raison sociale illégale	10	7	10	7
Exercice illégal et utilisation de plans non conformes	8	13	12	9
Utilisation de plans et devis non conformes	0	1	1	0
Usurpation du titre et publicité illégale	0	1	1	0
Publicité illégale	6	5	2	9
Publicité illégale et exercice illégal	3	2	4	1
TOTAL	**64**	**87**	**93**	**58**

POURSUITES PÉNALES

Au cours de l'exercice écoulé, 27 personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de 38 chefs d'accusation. Au 31 mars 1999, sept d'entre elles ont été condamnées, une est en attente de jugement et quinze sont en attente de procès. Les accusations portées contre trois personnes ont été retirées et la prescription a été interrompue à l'égard d'un autre individu compte tenu du fait que l'Ordre n'a pu le localiser. Rappelons que toute poursuite pénale intentée par l'Ordre en vertu du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs se prescrit dans un délai de un an à compter de la perpétration de l'infraction.

En ce qui concerne les dix poursuites qui étaient en suspens au 31 mars 1998, sept personnes ont été reconnues coupables, une a été acquittée et deux sont en attente de procès. La Cour supérieure a également rejeté l'appel du défendeur d'un jugement de la Cour du Québec le déclarant coupable d'exercice illégal de la profession d'ingénieur.

Le tableau 3 ci-après illustre la répartition des poursuites intentées en fonction des types d'infractions qui ont ou auraient été commises.

TABLEAU 3

Types d'infractions	Dossiers d'enquête	Chefs d'accusation
Usurpation du titre	8	12
Exercice illégal	7	14
Authentification par sceau d'un document relatif à l'exercice de la profession	1	1
Utilisation de plans et devis non conformes	3	5
Exécution de travaux visés à l'article 2 de la Loi sans l'autorité d'un ingénieur	3	5
Amener une personne qui n'est pas membre à exercer la profession	1	1
Toutes les infractions réunies[1]	18	38

1. On retrouve dans certains dossiers d'enquête plusieurs intimés et diverses infractions. Ainsi, un même dossier peut être comptabilisé dans plusieurs types d'infractions.

Des jugements importants ont été rendus durant le présent exercice. Un technologue professionnel a porté en appel un jugement de la Cour du Québec le déclarant coupable d'exercice illégal de la profession pour avoir préparé les plans de fausses charpentes des gradins d'une salle de concert. Le juge de la Cour du Québec a conclu que la Loi sur les ingénieurs ne permet pas à un technologue professionnel de poser un acte réservé à l'ingénieur, peu importe sa formation. Le 14 décembre 1998, un juge de la Cour supérieure a rejeté cet appel. Le dossier est actuellement devant la Cour d'appel du Québec.

Le 11 décembre 1998, un individu a été reconnu coupable d'avoir préparé des plans et un cahier des charges se rapportant à des travaux relatifs à une voie publique, ainsi que d'avoir surveillé les travaux. Il avait invoqué notamment pouvoir poser ces actes en tant que simple artisan ou ouvrier expert. Cette défense a été rejetée. La Cour a également rejeté une motion pour non-lieu du défendeur qui soutenait avoir agi pour le compte d'une compagnie et n'assumer de ce fait aucune responsabilité. Or, son rôle au sein de la compagnie importe peu; il demeure personnellement responsable de ses actes sur le plan pénal.

Jean-Paul Beaulieu, ing.
Vice-président

Le secteur des Affaires corporatives regroupe plusieurs fonctions qui découlent de la mission de l'Ordre : la contribution à l'évolution de la profession et le développement professionnel des membres, l'éclairage des choix de société et la promotion du bien-être des membres.

L'Ordre cherche à promouvoir l'adaptation de la profession au contexte général et aux besoins particuliers de la société. Il s'applique également à encourager l'amélioration de la compétence, par exemple par la formation continue, et à bonifier la formation initiale des futurs membres.

En outre, l'Ordre exprime sa position en matière professionnelle sur des questions d'intérêt public liées aux sciences et à la technologie.

Enfin, l'Ordre offre différents programmes et services visant à favoriser l'épanouissement professionnel et personnel des ingénieurs.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La profession d'ingénieur, de par sa nature, évolue constamment. Cette évolution s'est intensifiée depuis quelques années, au point que l'on peut maintenant considérer le génie comme une profession en mutation, mutation qui résulte à la fois de l'évolution technologique qui met de nouveaux outils au service des ingénieurs, et des bouleversements économiques. Ces phénomènes contribuent à étendre le champ d'action de nombreux ingénieurs au-delà des domaines traditionnels d'intervention de la profession.

L'Ordre des ingénieurs du Québec est conscient que ces changements nécessitent la maîtrise de nouvelles compétences par une grande partie de ses membres, actuels et futurs.

Formation universitaire

L'accélération de l'évolution de la profession a amené l'Ordre à se préoccuper davantage de la formation de ses futurs membres. Aussi, une grande partie des travaux du Comité de la formation a porté sur la formation universitaire. Le rapport sur le rôle de l'Ordre dans la formation des ingénieurs, dont l'orientation et l'essence des recommandations ont été adoptées par le Bureau, a permis à l'Ordre de redéfinir et de réaffirmer son rôle dans la formation de ses futurs membres, de déterminer ses objectifs et orientations en matière de formation des futurs ingénieurs et, finalement, d'orienter le contenu et le cadre de ses relations avec les universités et avec le ministère de l'Éducation.

À la suite de l'annonce par le gouvernement du Québec de l'intention de se doter d'une politique à l'égard des universités, l'Ordre a préparé un mémoire contenant l'essentiel de ses réflexions et positions sur l'ensemble du système universitaire et de ses activités.

À la demande du ministère de l'Éducation, l'Ordre lui a transmis un avis d'opportunité sur un projet de nouveau programme de baccalauréat en génie microélectronique.

Développement des compétences

Durant plusieurs années, la formation continue a constitué pour l'Ordre le moyen privilégié de favoriser le développement des compétences des ingénieurs. Toutefois, l'expérience professionnelle et l'information jouent un rôle déterminant. Aussi, l'Ordre songe-t-il à se doter d'une politique de développement professionnel, laquelle remplacerait et engloberait son actuelle politique de formation continue. Le Comité de la formation a formé un groupe de réflexion dont le plan de travail prévoit le dépôt d'un rapport, incluant des recommandations, pour l'automne 1999.

Deux domaines sont considérés prioritaires en matière de compétences : d'une part, la communication et, d'autre part, la prévention des risques et la gestion des mesures d'urgence. Des études menées au cours des dernières années confirment que les activités de communication occupent une place essentielle dans l'exercice de la profession. Par contre, bien que beaucoup d'ingénieurs rencontrent des difficultés en matière de communication, un trop petit nombre semble déterminé à corriger la situation. Un programme de développement des compétences a donc été élaboré à l'intention des ingénieurs. Il comporte trois volets.

Une campagne de sensibilisation, annoncée en mars 1999, constitue le premier volet. Le deuxième volet vise à stimuler l'offre d'activités de formation. Enfin, à moyen terme, l'Ordre désire inciter les écoles et facultés de génie à accroître la contribution des programmes de premier cycle au développement des compétences en communication chez les futurs ingénieurs. Parallèlement, des contacts sont établis avec des employeurs et des associations d'ingénieurs en vue d'établir des partenariats avec ces organisations pour la mise en œuvre de certains éléments du programme.

Un groupe de travail se penche depuis quelque temps sur les compétences des ingénieurs en matière de prévention des risques et de gestion des mesures d'urgence. Après avoir procédé à l'identification des compétences requises, le groupe en est à l'identification des lacunes de compétences et de leurs causes. La présentation d'un rapport final est prévu pour l'automne 1999.

Finalement, le Comité de la formation s'est doté d'une méthode lui permettant d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des interventions de l'Ordre en matière de formation continue des ingénieurs. Cette méthode aidera l'Ordre à remplir son rôle de façon optimale en ce qui a trait à la formation continue de ses membres.

Emploi et rémunération

Cette année encore, les membres de l'Ordre ont pu bénéficier de services-conseils en matière d'emploi et d'information sur le marché du travail. Un feuillet d'information sur les entrevues a été édité et un autre sur le contrat d'emploi est en préparation.

Profitant d'une situation d'emploi favorable aux ingénieurs, le Service de placement a connu une bonne année, dépassant de plus de 20 % le montant des honoraires facturés en 1998-1999 par rapport à 1997-1998. Le Service de placement a mis en place de nouvelles procédures de gestion pour s'assurer de donner le meilleur service possible aux entreprises et il poursuit sa réflexion en vue d'améliorer les services offerts.

Maintenant bisannuelle, l'Enquête sur la rémunération des ingénieurs salariés au Québec a été revue et un nouveau plan d'échantillonnage a été élaboré pour l'enquête de 1999. Ces mesures permettent d'augmenter la fiabilité des résultats sans en accroître les coûts. En 1999, de nouveaux tableaux et une analyse des facteurs qui influencent la rémunération seront ajoutés aux résultats publiés.

Enfin, mentionnons que les conseillers ont analysé près d'une trentaine de demandes de permis temporaires pour des travailleurs étrangers.

CONTRIBUTION À L'ÉCLAIRAGE DES CHOIX DE SOCIÉTÉ

Comité de la technologie

Voici les principaux dossiers auxquels le Comité de la technologie s'est consacré en 1998-1999.

Informatique : impact sur la pratique professionnelle

En août 1998, le Comité de la technologie a présenté aux administrateurs de l'Ordre un mémoire portant sur l'impact des technologies de l'information sur la pratique du génie.

Ce mémoire précise un certain nombre d'éléments susceptibles d'affecter le rôle des ingénieurs et la pratique du génie, et de remettre en question plusieurs aspects de la mission de l'Ordre, notamment en ce qui a trait à l'encadrement professionnel des ingénieurs. À la demande des administrateurs, le Comité a donné suite à ce travail et a entrepris d'étudier de façon plus détaillée un certain nombre de sujets jugés prioritaires. Ces travaux sont en cours et se poursuivront en 1999-2000 :

- Utilisation de moyens de calcul informatisés

Le Comité examine les impacts de l'utilisation d'outils informatiques comme les logiciels de calcul ou d'analyse, les banques de données et les systèmes experts, particulièrement en ce qui concerne la responsabilité professionnelle des ingénieurs et la protection du public.

- Gestion et utilisation de documents électroniques

Le Comité analyse les possibilités qu'offrent les technologies de l'information relativement au sceau et à la signature de documents produits et transmis sous forme électronique, au contrôle de l'intégrité de ces documents, notamment lors de leur transmission, à la gestion et à la tenue de ces documents ainsi qu'aux procédés d'archivage de documents électroniques, incluant leur protection et la pérennité des normes d'archivage. Le Comité transmettra un rapport au Comité du sceau électronique de la Direction des affaires professionnelles.

- Génie informatique

De tous les programmes de formation en génie, l'informatique est la spécialité dont les effectifs augmentent le plus rapidement. Cependant, un nombre important des diplômés en informatique ne voient pas la nécessité de devenir membres de l'Ordre. Il importe pour l'Ordre de comprendre leurs besoins, leur offrir un encadrement professionnel adéquat et favoriser leur épanouissement professionnel. Le Comité tend, dans un premier temps, à mieux comprendre la profession d'ingénieur informaticien, à caractériser son impact sur la sécurité du public et à évaluer ses besoins d'encadrement professionnel.

- Télétravail

Auparavant limité à certains secteurs d'activités, le télétravail se généralise, grâce au développement des réseaux, à pratiquement tous les domaines où œuvrent les ingénieurs. Le Comité veut évaluer, de façon préliminaire, l'impact du télétravail sur la pratique du génie.

Situation de la recherche en ingénierie

Le Comité de la technologie s'est vu confier le mandat d'analyser la situation de la recherche en ingénierie au Québec et de conseiller l'Ordre sur ses interventions en la matière. Sollicité de diverses façons et par différentes sources, l'Ordre peut en effet être appelé à se prononcer sur cette question.

Le Comité de la technologie étudie donc la situation, notamment en analysant l'importance de la recherche commanditée par rapport à la recherche subventionnée, et entreprend pour le bénéfice de l'Ordre une réflexion sur le contenu d'une politique québécoise de la recherche universitaire en génie.

Biotechnologies : pratique de l'ingénieur en émergence

L'industrie des biotechnologies est particulièrement bien implantée au Québec. Son potentiel de croissance est très élevé et elle jouera vraisemblablement un rôle très important dans l'économie de demain.

Lors d'une précédente étude du Comité, il est apparu très clairement que cette industrie aura, d'ici quelques années, besoin de spécialistes en sciences appliquées pour réaliser la mise à l'échelle et l'exploitation industrielle de procédés qui sont actuellement mis en œuvre. Or, de façon générale, les ingénieurs qui sont actuellement formés n'ont pas toutes les compétences requises, notamment en biologie, pour jouer ce rôle. Le Comité de la technologie étudie la question afin de faire à l'Ordre, au moment opportun, les recommandations appropriées.

Validation du bilan technologique

L'Ordre a complété, en 1996, la conception préliminaire du bilan technologique de l'entreprise, en partenariat avec le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec. Le bilan technologique est un modèle d'analyse et d'évaluation du capital technologique d'une entreprise, préparé à l'intention de ses dirigeants et de ses bailleurs de fonds. L'Ordre comptait ainsi confirmer la pratique de ses membres dans l'évaluation technologique et, ultérieurement, de la gestion de la technologie. Une étude de faisabilité avait démontré que le concept correspondait à un besoin réel du milieu des affaires.

Les institutions financières sollicitées par l'Ordre ont cependant montré peu d'intérêt envers le projet. Ainsi, après avoir tenté en vain d'intéresser des partenaires à un programme d'essais destiné à valider le modèle de bilan et à démontrer son potentiel au milieu des affaires, l'Ordre doit maintenant se résoudre à se retirer de ce projet. Le Comité tente actuellement de valoriser au maximum les travaux réalisés à ce jour.

Comité de l'environnement

Au cours de cette année, le Comité de l'environnement s'est penché sur les dossiers suivants : la gestion de l'eau, l'agrément des professionnels en matière de sols contaminés, le livre sur la gestion environnementale dans les entreprises, le guide de pratique professionnelle en matière d'environnement du CCI, le démarrage des activités du Comité réunissant les ordres professionnels et l'Association québécoise de la vérification environnementale (AQVE), les gaz à effet de serre et les travaux du Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement (CCRHIE).

L'Ordre a suivi de près la préparation de la politique québécoise de la gestion de l'eau. Le gouvernement a mis un certain temps à mettre en marche le processus de consultation devant conduire à l'adoption d'une politique. Le Comité de l'environnement prépare le mémoire de l'Ordre qui sera présenté à la commission du BAPE chargée de formuler les recommandations au gouvernement. L'Ordre a fait, par le passé, plusieurs interventions dans le domaine et le mémoire se situera en continuité des prises de position antérieures.

À la suite de la publication de la nouvelle politique sur les sols contaminés, le ministère de l'Environnement a prévu procéder à l'agrément des professionnels actifs dans le domaine. Cela n'est pas sans poser certaines difficultés par rapport au rôle dévolu à l'Ordre par le système professionnel. Les travaux de réhabilitation des sols sont du domaine de l'ingénierie et il ne semble pas opportun qu'un autre organisme certifie des professionnels pour la conception et l'exécution de tels travaux. Un groupe de travail sur l'agrément des membres et des sociétés d'ingénierie a été mis sur pied pour préparer la position de l'Ordre dans ce domaine.

La vérification environnementale a aussi retenu l'attention du Comité, principalement en ce qui a trait à la coopération entre quatre ordres professionnels (Ordre des ingénieurs du Québec, Ordre des chimistes du Québec, Ordre des comptables agréés du Québec, Barreau du Québec) et l'AQVE. Après plus de deux ans de discussions, un comité conjoint (COPA) a été formé. Son mandat porte principalement sur le Code de pratique de la vérification et les critères d'agrément des vérificateurs. M. l'ingénieur Denis Isabel représente l'Ordre au sein de ce comité.

La préparation d'un livre sur la gestion environnementale dans les entreprises s'est poursuivie. Le premier objectif de l'ouvrage est de promouvoir le rôle des ingénieurs en matière d'environnement. Le contenu du livre couvre l'implantation d'un système de gestion environnementale et des cas d'entreprises. Le document devrait être publié en 1999.

Sous la coordination du CCI, un guide de pratique professionnelle en matière d'environnement a été élaboré. Ce guide tente de définir une approche de développement durable dans le contexte de travaux d'ingénierie. Il précise également les obligations prévues par le Code de déontologie. Le contenu n'est toutefois pas arrêté, le Comité de l'environnement du CCI ayant repris le processus pour élaborer un document plus substantiel.

Le CCI prépare un énoncé de principes sur la question du changement climatique. Le Comité de l'environnement a eu une première discussion sur le document mis en circulation par le CCI. Il s'agit d'un sujet important à la suite de la rencontre de Kyoto.

L'Ordre a maintenu une position ferme relativement au rôle du CCRHIE dans la définition des standards de pratique professionnelle et de certification des spécialistes de l'environnement. L'Ordre s'oppose toujours à ce qu'un autre organisme intervienne dans le champ de l'ingénierie.

Comité Femmes en ingénierie

Suivant son plan d'action, le Comité a, cette année, poursuivi des activités s'inscrivant sous les deux volets suivants : la promotion de la carrière d'ingénieure et les réseaux de communication.

Afin d'aviser l'Ordre sur les questions touchant les femmes, le Comité a présenté les résultats du sondage aux membres du Bureau. Un sous-comité analyse en ce moment les entraves au développement professionnel des ingénieures et tente de dégager des pistes d'intervention.

Des membres du Comité ont présenté les résultats du sondage sur les conditions de travail des ingénieures et des ingénieurs du Québec à l'occasion d'un colloque de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS) et du congrès de la Coalition canadienne des femmes en ingénierie, en science et en technologie (CCFIST). Les textes ont été publiés dans un supplément spécial consacré aux femmes et aux sciences préparé par l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères en orientation du Québec et distribué auprès de ses membres.

Les membres du Comité ont également collaboré à la rédaction du livre *Folles du génie!* publié par les Éditions Septembre. Ce livre s'adresse aux jeunes filles de 15 à 18 ans et présente les carrières liées au génie.

Le Comité a instauré des activités auprès des ingénieures et du public en vue de promouvoir la présence des femmes en ingénierie. À cet effet, quatre ingénieures ont été présentées, en collaboration avec la Direction des communications, comme candidates à des prix d'excellence. Le Comité a mis à jour une banque de plus de 300 bénévoles et l'a distribuée aux Régionales. Il a aussi poursuivi la publication du bulletin *Femmes et génie* qui paraît dans le bulletin *MINI PLAN*. Actuellement, le Comité travaille à un projet de page Web.

Au chapitre des réseaux de communication, la présidente du Comité a sensibilisé les présidents des Régionales aux objectifs poursuivis par le Comité. Elle a réuni pour la première fois les responsables du dossier Femmes en ingénierie des Régionales pour une journée d'échanges et d'information.

Comité des codes techniques

Institué au cours de l'été 1998, le Comité des codes techniques a pour mandat de conseiller les autorités de l'Ordre sur tout projet visant l'élaboration ou la modification de codes techniques et, le cas échéant, de participer à l'élaboration et à l'étude critique des projets.

Le Comité a traité les dossiers suivants au cours de l'automne :

- Proposition du Conseil canadien des ingénieurs (CCI) concernant le processus de développement et de révision d'une nouvelle version du Code national du bâtiment. Le Comité a émis de sérieuses réserves sur la proposition du CCI. À sa recommandation, l'Ordre a décidé de ne pas appuyer cette proposition et de réserver ses commentaires aux premières versions du nouveau code.
- Projet de fusion de règlements sur la sécurité des bâtiments présenté par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) du Québec. Les commentaires et recommandations du Comité ont été transmis par l'Ordre aux autorités de la CSST.
- Projet de fusion de règlements sur la qualité du milieu de travail présenté par la CSST. Les commentaires et recommandations du Comité ont été transmis par l'Ordre aux autorités de la CSST.

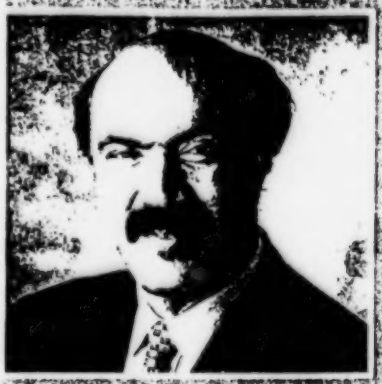

Zaki Ghavitian, ing.
Vice-président

Le secteur des Finances et des Services aux membres est responsable de la mise en œuvre du Menu corporatif et de l'évolution financière de l'Ordre. Il regroupe également l'administration des services financiers aux membres.

La Direction des communications est responsable de la promotion de la profession et de l'Ordre auprès des membres, des futurs membres et du public. Outre les communications générales de l'Ordre, on y retrouve aussi le secteur de l'information et celui de l'édition.

La Direction de l'administration-finances regroupe un ensemble de services, dont les activités sont réalisées par les modules suivants : comptabilité et contrôle budgétaire, gestion des ressources humaines, services auxiliaires, ainsi que informatique et bureautique.

COMMUNICATIONS

Toute l'action de la Direction des communications est centrée sur les objectifs visant à améliorer la compréhension et l'adhésion des membres et des futurs membres en ce qui a trait aux fonctions de l'Ordre, à augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès du public ainsi qu'à conseiller les autres directions en matière de communications.

Relations de presse et délégations officielles

Dans le cadre de différents projets et dossiers d'actualité, la Direction effectue des relations de presse suivies, personnalisées ou par l'émission de communiqués. Les dossiers qui ont suscité le plus d'interventions cette année de la part des médias sont ceux de la Loi sur les ingénieurs, de la rupture d'éléments du toit du Stade olympique et de la procédure d'appels d'offres utilisée par la Société immobilière du Québec pour l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal.

La Direction a répondu à plus d'une centaine de demandes d'information de la part de journalistes et a participé à l'organisation de trois conférences de presse : le lancement du programme FORCE-TECHNOLOGIE agroalimentaire à Saint-Hyacinthe, l'annonce du programme PRISE en collaboration avec le Centre de recherche informatique de Montréal, ainsi que le lancement de la tournée *Innover ou disparaître*, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec. Les porte-parole de l'Ordre ont pris part à plus de 150 tribunes publiques, incluant entrevues, discours et délégations officielles. La Direction a assuré la coordination des allocutions prononcées par les représentants de l'Ordre.

Campagne de communication – Loi sur les ingénieurs

La mise en œuvre d'une campagne publique en vue de la discussion en Commission parlementaire de l'Avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs déposé par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles a mobilisé beaucoup d'efforts à la Direction des communications. Les contacts avec les différentes parties concernées, les responsables politiques et gouvernementaux, les regroupements d'ingénieurs notamment, le dépôt du mémoire de l'Ordre, les relations de presse, les placements médias ainsi que les correspondances et les publications spéciales étaient arrivés à leur terme alors que les élections générales ont été déclenchées, à la veille des auditions de la Commission des institutions. L'Avant-projet de Loi n'ayant pas encore été examiné à ce jour par la Commission, il fait l'objet de nouvelles représentations par l'Ordre auprès du gouvernement.

Événements

Les activités de la Journée de l'ingénieur(e) 1998 ont rassemblé près de 200 personnes. Lors du dîner-reconnaissance, le vendredi 12 juin, plusieurs distinctions, dont le Grand Prix d'excellence attribué par le jury à M. l'ingénieur Jean-Guy Paquet, les bourses à la relève et les hommages aux administrateurs sortants, ont été décernées.

La Réception des fêtes du président a eu lieu le vendredi 11 décembre 1998 à la Bourse de Montréal. Cette activité se tient annuellement en l'honneur des nombreux bénévoles de l'Ordre. Le Prix du président au bénévolat a été remis officiellement à cette occasion à M. l'ingénieur Bernard Morneau.

Valorisation de l'excellence professionnelle

La Direction des communications gère l'ensemble de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle qui comporte trois volets : Reconnaissance du mérite; Prix, bourses et subventions externes (membres de l'Ordre); Encouragement de la relève universitaire (étudiants en génie). Mentionnons, entre autres, que certains aspects du volet Encouragement de la relève universitaire ont été remaniés.

Le Comité de valorisation de l'excellence professionnelle s'est réuni à trois reprises, notamment pour proposer la composition de différents jurys, susciter des candidatures à certaines distinctions et préciser des points d'interprétation de la Politique.

Par ailleurs, soulignons que, dans le cadre du volet Prix, bourses et subventions externes, quatre dossiers de candidature ont été présentés par l'Ordre aux distinctions du Conseil canadien des ingénieurs. La remise de ces distinctions aura lieu ultérieurement à Yellowknife (Yukon). L'Ordre a présenté la candidature de M. l'ingénieur Pierre Desjardins au Prix du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). C'est M. l'ingénieur Bernard Lamarre qui a remporté le Prix du CIQ pour 1998-1999. En outre, la candidature de Mme l'ingénieure Josée Goulet, présentée par l'Ordre au Gala *Femmes de mérite* 1998 de la Fondation YWCA de Montréal, a été retenue comme finaliste dans la catégorie Sciences et technologie. Cette année, l'Ordre a présenté au total quatre candidatures aux prix *Femmes de mérite* 1999 de la Fondation YWCA de Montréal et de Québec.

Relève en génie

Par la mise en œuvre d'un important plan d'action triennal à cinq volets, l'Ordre vise à encourager l'admission des diplômés en génie à l'Ordre, et ce, dès la fin de leurs études. Dans ce but, la Direction des communications s'est engagée dans une collaboration étroite avec les étudiants de chaque campus. Le volet Organisation de ce plan consistait à créer une nouvelle structure : la Section étudiante, qui compte quelque 2100 membres actifs.

Depuis sa création en 1996, plus de 3 700 étudiants en génie de premier cycle ayant accumulé 60 crédits et plus en sont devenus membres. Tout membre en règle de la Section étudiante reçoit notamment une carte de membre, la revue *PLAN*, le bulletin d'information et l'épinglette à l'effigie de la Section. Il a également accès à une gamme de services financiers négociés pour les membres de l'Ordre.

De nombreuses actions ont été réalisées au cours de l'année particulièrement dans le volet Information et publicité, grâce à une collaboration fructueuse avec les médias étudiants, entre autres. C'est aussi dans ce cadre que la Direction a assuré la production d'une vidéo sur l'Ordre des ingénieurs du Québec pour servir en particulier de support pédagogique lors des sessions d'information dispensées sur les campus.

Le volet Collaboration aux activités étudiantes est également très étendu puisque chaque intervention de l'Ordre est faite sur mesure, en fonction des clientèles visées. En outre, l'Ordre accentue sa présence sur les campus en participant à de nombreux événements comme les journées-carrières, les cérémonies de prise du jonc, la Compétition québécoise d'ingénierie, les Jeux de génie du Québec, le congrès de la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec ainsi que les camps scientifiques, pour ne citer que ceux-ci.

Le volet Étude des clientèles vise à mieux connaître les facteurs qui interviennent dans le choix des finissants d'adhérer ou non à l'Ordre. Ainsi, la Direction prépare un sondage postal, à la suite d'un coup de sonde téléphonique déjà réalisé auprès d'un échantillonnage d'étudiants ciblés. Dans le volet Tarification et réglementation, l'Ordre poursuit son action afin d'optimiser ses politiques à ce chapitre.

La Direction a été invitée à présenter la Section étudiante créée par l'Ordre aux responsables du Conseil canadien des ingénieurs et des autres associations provinciales. Ceux-ci ont manifesté un intérêt soutenu pour ce programme qu'ils considèrent comme un modèle à plus d'un titre.

Promotion de la profession

En ce qui concerne la promotion de la profession auprès des plus jeunes, l'Ordre est commanditaire de plusieurs activités s'adressant aux jeunes du secondaire, notamment le *Défi Génie inventif*, organisé par le Conseil de développement du loisir scientifique. De plus, l'Ordre commandite le concours *Science, On tourne!* de la Fédération des cégeps, et a participé au lancement par les Éditions Septembre d'un ouvrage intitulé *Folles du Génie!*.

En vue de la production d'une trousse d'information sur la profession à l'intention des professeurs de choix de carrière et des conseillers en orientation, de nouveaux dépliants, brochures, affiches, fiches pédagogiques et une vidéo ont été produits. Ce projet a été subventionné par le Programme d'amélioration des compétences en sciences et en technologie, volet Aide à la relève, du gouvernement du Québec, et a été réalisé avec d'autres partenaires.

Le Programme de conférenciers est toujours actif pour la promotion de la profession auprès des élèves des écoles secondaires et des cégeps. Des ingénieurs se rendent régulièrement dans les établissements d'enseignement. La présence de l'Ordre est également assurée dans les écoles secondaires grâce au projet d'ingénierie simultanée ISPAJES dont il est partenaire. Au cours de cette année, l'équipe de la Direction des communications a répondu à quelque 200 demandes de renseignements téléphoniques ou postales provenant du milieu scolaire.

Commandites

Soulignons que la Direction des communications est responsable de l'application de la Politique sur les dons et commandites de l'Ordre. De multiples ententes et partenariats ont été conclus par la Direction en matière de promotion, de publicité ou de commandite. L'Ordre a notamment collaboré à la 6e édition du Gala *Femmes de mérite* de la Fondation YWCA de Montréal, participé au colloque de la Fondation de l'entrepreneurship, à la Semaine des infrastructures urbaines du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, à la tournée *Innover ou disparaître* du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie du Québec, aux colloques annuels de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec et de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, notamment. Un partenariat triennal a été conclu pour l'engagement de l'Ordre dans les activités du Fonds pour la formation de chercheurs et la relève scientifique, notamment pour l'Action concertée sur la relève scientifique.

Communications internes

Pour continuer d'accroître le sentiment d'appartenance des personnes qui travaillent au Secrétariat de l'Ordre et entretenir un climat organisationnel propice à la réalisation de la mission de l'Ordre, la Direction des communications a développé plusieurs nouvelles activités prévues par le Plan de communications internes.

Ainsi, la Direction a produit le premier numéro d'un journal interne, versions imprimée et électronique. La particularité de ce journal, intitulé *Le Lien*, réside dans le fait qu'il est chaque fois édité par une direction différente du Secrétariat, avec la participation rédactionnelle de toutes les directions. Par la création de la boîte à idées *Eurêka!*, les membres du personnel peuvent exprimer des idées constructives et faire des suggestions de portée générale touchant à la vie du Secrétariat. Un programme de rencontres de groupes d'employés avec le directeur général, les *Mardis du DG*, a également été mis sur pied. Un bottin du Secrétariat est aussi en cours de préparation à l'intention du personnel.

Mentionnons également d'autres initiatives telles que la production de matériel promotionnel, le programme de reconnaissance de l'ancienneté des employés, la Semaine du français au travail.

PLAN, MÉGA PLAN, MINI PLAN

Pour diffuser l'information aux membres de l'Ordre, la Direction des communications dispose de plusieurs véhicules. La revue *PLAN* couvre

l'actualité du génie québécois et est envoyée aux membres neuf fois par an. Le septième numéro – publié à l'automne 1998 – de la revue de prestige *MÉGA PLAN*, destinée à faire la promotion à l'étranger du génie québécois, portait sur l'aérospatiale sous le titre *Les bâtisseurs de l'espace*. Par ailleurs, le bulletin *MINI PLAN*, encarté dans *PLAN*, porte sur l'Ordre et ses activités, et se veut le trait d'union avec les membres.

Éditions

La Direction des communications est responsable de la supervision de tous les projets d'édition de l'Ordre à l'intention de publics externes. Mentionnons particulièrement l'édition du nouveau Répertoire des membres, la mise à jour du recueil des Lois et règlements, la production du Rapport annuel, ainsi qu'une réédition du Guide de pratique professionnelle - Tome 1.

La Direction a également réalisé une trentaine de dossiers d'édition pour les différents services de l'Ordre. À ce titre, citons simplement la production imprimée du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 1998 (Direction générale), du formulaire d'inscription annuelle à l'Ordre, du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle (Direction des affaires professionnelles), la recherche graphique pour la brochure sur le développement professionnel (Direction des affaires corporatives), la mise à jour du Manuel des employés (Direction de l'administration-finances).

En matière d'éditions électroniques, la Direction des communications est responsable de l'évolution et de la gestion du contenu du site de l'Ordre (www.oiq.qc.ca), assurant ainsi le rôle de *webmaster*. Cette année, une nouvelle section a été créée pour les Fonds FÉRIQUE; il s'agit d'un projet pilote de site interactif. Autre innovation : une section Offres d'emploi est dorénavant publiée sur le site. La Direction est chargée de s'assurer de la qualité des textes ainsi édités et procède en permanence à la mise à jour de l'information.

Services-conseils

La Direction des communications offre un appui constant aux responsables des Sections régionales pour leurs activités, en leur fournissant conseils, services et documentation pertinente, imprimée ou audiovisuelle. Elle gère aussi les stands d'exposition itinérants mis à la disposition des Régionales pour leur participation à divers événements.

Pour aider les autres directions à adopter les meilleures stratégies, la Direction des communications travaille en étroite collaboration avec elles pour tout projet d'information, de publicité et de relations publiques.

Administration-finances

La Direction de l'administration-finances assure, auprès de la Direction générale et des autres directions, la gestion des affaires internes et administratives de l'organisation. Du point de vue organisationnel, les services de la comptabilité, de l'informatique, de la bureautique, des ressources humaines ainsi que les services auxiliaires relèvent de celle-ci. La Direction joue également un rôle conseil pour les questions financières et fiscales auprès des autres directions.

Comptabilité et contrôle budgétaire

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume également la responsabilité du paiement des dépenses, de la production des états financiers mensuels, du suivi des résultats financiers, du versement et du contrôle des subsides aux Sections régionales, de la préparation des prévisions et des paramètres budgétaires ainsi que de la gestion de la trésorerie de l'Ordre. Depuis 1992, le service de la comptabilité vérifie et consolide aux états financiers annuels de l'Ordre les activités financières des Sections régionales. Le service collabore étroitement aux nombreux projets de l'Opération PME en assurant la préparation, l'analyse et le suivi des différents rapports financiers auprès des institutions gouvernementales partenaires de l'Ordre.

Gestion des ressources humaines

La Direction reconnaît le rôle de pierre angulaire qu'assument les ressources humaines pour la réalisation des objectifs de l'Ordre. Avec une préoccupation constante de l'équité en matière d'emploi, la Direction supervise l'administration des salaires, des avantages sociaux et les procédures de recrutement. De plus, avec la participation des autres directions, elle élabore et coordonne l'implantation de politiques de gestion du personnel adaptées au contexte organisationnel de l'Ordre. Cette année, la mise à jour du Manuel de l'employé, également en version Intranet, et la mise en place d'un régime amélioré d'assurances collectives pour les employés permanents de l'Ordre ont fait l'objet d'une attention particulière.

Services auxiliaires

Le mandat premier des services auxiliaires est de répondre aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat en plus de fournir aux directions les équipements et les espaces nécessaires requis à l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, l'entreposage des archives et biens de l'organisation ainsi que les activités d'imprimerie, d'expédition, de messagerie, de triage du courrier et d'approvisionnement en ressources matérielles représentent les principales fonctions du service. Ce groupe offre également un appui constant aux responsables des Sections régionales pour la réalisation de leurs plans régionaux mensuels en coordonnant et en réalisant l'ensemble des travaux de production de cette activité.

Au cours de l'exercice, les services auxiliaires ont renégocié plusieurs ententes, notamment au chapitre des équipements de reprographie et des envois postaux, permettant d'améliorer la qualité et la quantité des services en plus de générer des économies considérables pour l'organisation. En fin d'exercice, de nouveaux locaux ont été aménagés pour répondre aux besoins grandissants de l'Ordre en matière d'entreposage.

Informatique et bureautique

L'informatique et la bureautique sont omniprésentes dans tous les services du Secrétariat. Le mandat principal du groupe est le développement des systèmes et applications informatisés facilitant la tâche des autres directions, et ce, tout en assurant une gestion optimale et sécuritaire de l'utilisation des équipements informatiques et téléphoniques de l'Ordre. Le service est également responsable de la formation pour l'ensemble des applications bureautiques et téléphoniques.

Au cours de l'exercice, le service a mis en application ou analysé plusieurs projets visant l'amélioration des services ou des modes de fonctionnement des opérations. À ce chapitre, plusieurs dossiers ont retenu l'attention, notamment, l'implantation d'un nouveau système téléphonique pour l'ensemble du Secrétariat, la mise en application d'un système permettant la réception des plans régionaux par courrier électronique, l'établissement d'un registre virtuel des plaintes reçues du public et des membres ainsi que l'analyse et l'implantation de mesures pour contrer la problématique du bogue de l'an 2000 en ce qui a trait aux systèmes de l'organisation.

Avec la collaboration de spécialistes, le service a également procédé à l'étude d'un projet de modernisation des équipements bureautiques et du système central de l'Ordre dont les conclusions confirment la nécessité de procéder à une mise à jour de l'ensemble des équipements requérant un investissement de l'ordre de 500 000 $. Ainsi, afin de permettre à l'organisation de faire face aux nouvelles réalités technologiques à l'aube de l'an 2000, le Bureau a donné son aval au projet en février 1999.

Comité des finances

Présidé par le vice-président aux Finances et Services aux membres, le Comité a comme principal mandat :

- d'étudier les états financiers;
- de recommander les amendements à la politique de placements;
- de ratifier les stratégies de placement;
- de recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles;
- de recommander les hausses de cotisations, si nécessaire;
- d'examiner toute autre question d'ordre financier.

Le Comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son exercice et fait des recommandations sur les différents dossiers soumis et sur les politiques à mettre en place.

Pour la réalisation de ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers, et en procurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions. Au cours de l'exercice 1998-1999, les membres se sont réunis sept fois pour discuter et prendre position sur les sujets suivants :

- révision des états financiers vérifiés et des commentaires des vérificateurs sur leur vérification;
- révision des amendements et proposition au Comité administratif du budget révisé pour l'exercice 1998-1999;
- préparation et recommandation des prévisions et paramètres budgétaires 1999-2000;
- recommandation en regard de la cotisation des membres pour l'exercice 2000-2001;
- révision de la politique de placements de l'Ordre;
- révision des stratégies de placement des surplus accumulés de l'Ordre;
- recommandation d'une politique relative aux surplus d'encaisse des Sections régionales après une consultation auprès de certains présidents de Sections régionales;
- étude d'un document de travail et recommandation au Bureau d'un projet de modernisation des systèmes informatiques de l'Ordre;
- élaboration d'une nouvelle formule de quote-part des services de soutien et frais généraux de l'Ordre;
- analyse et proposition d'ajout d'informations financières au rapport annuel relatives aux honoraires professionnels.

Services financiers

Le renouvellement des polices de l'assurance-habitation et automobile s'est fait sans problème malgré l'importance des montants payés aux assurés par suite des événements du verglas. L'augmentation de prime pour l'assurance-habitation fut de l'ordre de 12 %, et de 8 % pour l'assurance-automobile. Malgré ces augmentations, les primes demeurent très concurrentielles et le taux de renouvellement des polices au 1er novembre 1998 est resté élevé. Bien entendu, cette année, les montants des réclamations ont été bien supérieurs à ceux des primes et un montant de 260 197 $ a dû être retiré du fonds de stabilisation du régime, fonds prévu pour amortir les effets d'expériences mauvaises non récurrentes.

Après avoir réalisé une étude analytique, l'entente avec Bell Mobilité n'a pas été renouvelée. En effet, la proposition que Bell Mobilité a déposée n'était pas suffisamment avantageuse par rapport à celle de la concurrence. En fait, étant donné les besoins variés des membres, il est difficile d'en arriver à une entente acceptable en matière de tarification.

L'Ordre a rencontré de sérieuses difficultés avec le programme de renouvellement des assurances médicaments et maladie, dont la performance n'était pas satisfaisante. Le déficit accumulé par l'assureur se chiffrant à quelque 1,3 million de dollars, l'Ordre s'est vu dans l'obligation d'accepter l'offre de renouvellement déposée par l'assureur. Plusieurs modifications majeures ont dû être apportées au régime, notamment l'abolition de la couverture Or, la modification de la couverture Argent, ainsi que l'abrogation de la couverture dentaire. Malgré cela, la couverture Bronze, dont le montant de la prime demeure inférieur à celui du régime de la RAMQ et de plusieurs autres régimes connexes, a pu être conservée.

Fonds FÉRIQUE

Le Comité de surveillance, formé d'ingénieurs participant aux Fonds FÉRIQUE, supervise l'ensemble des activités des Fonds. Son mandat consiste à faire fructifier les actifs confiés par les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou de leur famille, à l'aide des fonds communs de placement. L'objectif est de surpasser le rendement moyen de fonds comparables et de maintenir un niveau de risque raisonnable, et ce, en maintenant les frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie.

Le Comité de surveillance a été très actif durant l'année 1998. Deux gestionnaires n'ayant pas atteint leurs objectifs de performance respectifs furent remplacés. Tal gestion globale d'actifs inc. a pris la relève de la gestion du Fonds Croissance à partir du 1er mars 1998. Cette décision a porté fruit jusqu'au 31 décembre 1998, le Fonds Croissance se retrouvant pour la première fois de son histoire dans le premier quartile des fonds comparables.

Les Associés Canagex n'ayant pu remplir leur mandat de performance se sont vu remplacer par Ultravest conseillers en investissements inc.

Les participants aux Fonds FÉRIQUE peuvent, depuis le mois d'octobre dernier, consulter les pages Internet de FÉRIQUE où ils trouvent toutes les informations sur les Fonds : les valeurs unitaires, les rendements, les informations sur les gestionnaires, etc. Les membres peuvent imprimer les formulaires de cotisation des différents produits offerts par FÉRIQUE et faire parvenir leurs investissements à la succursale du Trust général où ils désirent transiger. On retrouve les pages de FÉRIQUE sur le site de l'Ordre : www.oiq.qc.ca.

Les Fonds FÉRIQUE ont atteint un niveau record d'investissement lors de la campagne REÉR 1998-1999 avec plus de 20 millions de dollars de nouveaux actifs. Les Fonds comprennent quelque 16 151 participants, pour un investissement total de 660 millions de dollars.

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

Conseil des Régionales

Mandat

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et se développent en complément à celles-ci.

Le Conseil doit être un lieu d'échanges sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances de l'Ordre.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

De façon plus particulière, la responsabilité du Conseil des Régionales est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales. Le Conseil des Régionales a tenu cinq réunions en 1998-1999.

Composition

Président :	**Roger Nicolet, ing.**
Abitibi–Témiscamingue	Claude Fontaine, ing.
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	Réjean Dionne, ing.
Cantons-de-l'Est	Denis Bergeron, ing.
Drummond	Simon Leclerc, ing.
Lanaudière	François-Pier Caza, ing.
Laval-Laurentides	Jules Roireau, ing.
Manicouagan	Charles-Henri Dumont, ing.
Mauricie	Guy Laliberté, ing.
Mingan	Manon D'Auteuil, ing.
Outaouais	Sylvie Rossignol, ing.
Plein-Sud	François P. Granger, ing.
Québec et Chaudière-Appalaches	Louis Paquet, ing.
Richelieu	Pierre-Yves Lévesque, ing.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Martin Gobeil, ing.
Regroupement des ingénieurs de Montréal	Louis Habets, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Lise Théberge

Comité des examinateurs

Mandat

Le Comité des examinateurs est constitué en vertu de l'article 14 de la Loi sur les ingénieurs (L.R.Q., c. I-9). Il étudie les demandes d'admission, décide des conditions d'admissibilité des candidats et prescrit des examens de contrôle des connaissances à ceux dont le diplôme d'ingénieur n'est pas reconnu par l'Ordre, ou des examens sanctionnant l'acquisition d'un complément de formation à ceux qui ne détiennent pas de diplôme d'ingénieur.

Composition

Président :	Luc Lefebvre, ing.
Membres :	Michel Bilodeau, ing.
	Terrill Fancott, ing.
	Leslie Landsberger, ing.
	Denis Laurendeau, ing.
	Van Ngan Lé, ing.
	Pierre Lemieux, ing.
	Roger Martin, ing.
	Vassily Verganelakis, ing.
Agent de liaison :	**Raymond Martel, ing.**
Secrétaire :	Richard Gaudreault
Personne-ressource :	Nicole Lévis

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par les inspecteurs responsables de la surveillance générale de la pratique, par des enquêteurs et par la Direction des affaires professionnelles.

Composition

Président :	Pierre Turmel, ing.[1]
Membres :	Micheline Crevier, ing.
	Gilles P. Gauthier, ing.
	Denis E. Gill, ing.
	Madiha M. Kotb, ing.
	Laurent B. Mondou, ing.
	Laurier Nichols, ing.[2]
Agent de liaison :	**Dr Roger Jean**
Secrétaire et membre :	Michel Ranger, ing.
Secrétaire suppléant :	Georges-Étienne Ménard, ing.

1. Nomination à titre de président le 31 août 1998.
2. Nomination en vigueur depuis le 28 avril 1998.

Comité de révision

Mandat

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

Composition

Président :	Yvan Asselin, ing.
Membres :	Robert Dufresne, ing.
	Normand Filiatrault, ing.
	Dr Roger Jean
	Richard Leduc
	Lucille Milette-Bellemare
Secrétaire et personne-ressource :	Me Hélène Desgranges

Comité de surveillance des Fonds FÉRIQUE

Mandat

Administrer les sommes d'argent accordées par les participants à l'égard des dépenses extraordinaires; assurer les communications avec les personnes et les groupes intéressés; étudier le fonctionnement du plan d'épargne-retraite; préparer les rapports et les recommandations nécessaires et embaucher chaque année les vérificateurs du plan d'épargne-retraite après leur élection par les participants.

Composition

Président :	Jean-François Tessier, ing.
Membres :	Pierre Desjardins, ing.
	Michel Drouin, ing.
	Zaki Ghavitian, ing.
	René Morency, ing.
	Thi Hien Nguyen Khac, ing.
	René Primeau, ing.
	Michel Riverin, ing.
	Gabriel Soudry, ing.
	Marcel Vézina, ing.
	André Viau, ing.
Secrétaire :	François St-Onge

Comité de l'environnement

Mandat

Planifier les interventions en matière environnementale afin de permettre à l'Ordre de jouer efficacement son rôle.

Composition

Président :	**Denis Isabel, ing.**
Membres :	Raynald Archambault, ing.
	Pierre Gélinas, ing.
	Sylvie Lacoste, ing.
	Richard Leduc
	Jean-Claude Marron, ing.
	Hélène Richer, ing.
	Renée Riffon, ing.
	Michael Shapiro, ing.
	Serge G. Vézina, ing.
Secrétaire :	Jean-Claude Michaud

Comité de la technologie

Mandat

Planifier les activités de l'Ordre en matière de développement scientifique et technologique et, de façon plus générale, conseiller le Bureau en ce domaine.

Composition

Président :	**Pierre L. Gauthier, ing.**
Membres :	Gérald André, ing.
	Bernard Boire, ing.
	Fassi Kafyeke, ing.
	Jacques G. Martel, ing.
	Françoise Poliquin, ing.
	Diane Rousseau, ing.
	Charles R. Terreault, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Comité Femmes en ingénierie

Mandat

Favoriser l'émergence d'un réseau d'échanges pour les ingénieures et les étudiantes en génie; conseiller et informer l'Ordre sur les dossiers internes et externes touchant les femmes; assurer le suivi des actions approuvées par l'Ordre en ce qui concerne les femmes en ingénierie.

Composition

Présidente :	Suzelle Barrington, ing.
Membres :	Diane Bégin, ing.
	Micheline Crevier, ing.
	Claire Deschênes, ing.
	Josette Dufour, ing.
	Julie Portelance, ing. stag.
	Khatoune Témisjian
Secrétaire :	Lise Lauzon, c.o.

Comité des codes techniques

Mandat

Conseiller les instances de l'Ordre sur tout projet visant à l'élaboration des codes et, le cas échéant, participer à l'étude critique des projets.

Composition

Présidente :	**Diane Rousseau, ing.**
Membres :	Michel Dussault, ing.
	Jacques Fortier, ing.
	Gilles Marcotte, ing.
	Pierre Sauvé, ing.
	Antoine Tabet, ing.
	Gérald Taliana, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Comité des finances

Mandat

Constitué en août 1993 à titre de comité permanent en vertu d'une résolution du Bureau, le Comité des finances a pour but de : vérifier les dépenses et faire rapport au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière de l'Ordre en fonction des budgets autorisés; notifier toute dépense non prévue au budget; vérifier et approuver sur demande les cas soulevant un problème d'application de la Politique de manque à gagner; vérifier les demandes de subsides des Sections régionales; ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre; collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel; étudier les projets à incidences monétaires que lui confient les instances.

Composition

Président :	**Zaki Ghavitian, ing.**
Membres :	**Pierre J. Boucher, ing.**
	Patricia Pounienkow, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Paulette Legault, CGA

Comité de la formation

Mandat

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation.

Composition

Présidente :	Marie-Élaine Desbiens, ing.
Membres :	**Frédéric Beaulieu, ing.**
	Louis Cloutier, ing.
	Alain Cournoyer, ing, jr
	Paule Descôteaux, ing.
	Josette Dufour, ing.
	Lorraine Marsolais, ing.
	Bernard Morneau, ing.
	Robert L. Papineau, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

Comité du Fonds de défense en matière déontologique

Mandat

Faire des recommandations au Comité administratif sur toute demande d'aide au Fonds en vertu d'une décision du Bureau d'accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles de la part de son employeur, d'un client ou de toute autre partie concernée dans les cas de conflits entre ingénieur et employeur mettant en cause les obligations déontologiques des membres et, ainsi, la protection du public.

Composition

Président :	**André Audet, ing.**
Membres :	**Louise Audy, ing.**
	Richard Leduc
	Hubert Stéphenne, ing.
	Stéphane Talbot, ing.
Secrétaire et membre :	Michel Dagenais, ing.

Comité CODIQ-OIQ-COFIQ

Mandat

Favoriser la collaboration de l'Ordre avec les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun.

Composition

Coprésident :	**Roger Nicolet, ing.**
Coprésident :	Robert L. Papineau, ing. (ÉTS)
Membres :	Denis Beaulieu, ing. (Université Laval)
	Michel Bouchard, ing. (UQAC)
	John Dealy, ing. (Université McGill)
	Mohamed Nabil Esmail, ing. (Université Concordia)
	Roger Goulet, ing. (Université de Sherbrooke)
	Réjean Plamondon, ing. (École Polytechnique)
	René Rochette, ing. (UQTR)
Étudiants :	Étienne Ferland (COFIQ)
	Stéphane Renou, ing. jr (AECSP)
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Robert Loiselle
Observateur :	Francois Godard, ing. (UQAT)

Comité de révision du Règlement sur les Sections régionales

Mandat

Réviser le Règlement sur les Sections régionales, préciser le statut juridique de ces dernières, leur mandat et leurs responsabilités, et évaluer leur financement.

Composition

Président :	**Roger Nicolet, ing.**
Membres :	André C. Beaulieu, ing.
	Jean-Pierre Brunet, ing.
	Raymond Cyr, ing.
	François P. Granger, ing.
	Guy Laliberté, ing.
	Patricia Pounienkow, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Lise Théberge

Comité de valorisation de l'excellence professionnelle

Mandat

- Faire des recommandations sur différents aspects de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle, notamment : démarches d'appel de candidatures aux distinctions décernées par l'Ordre; composition du jury de sélection du Grand Prix d'excellence et du Prix du président au bénévolat; toute question d'interprétation de l'énoncé de la Politique.
- Mettre sur pied et tenir à jour une banque de prix externes et de candidatures potentielles.
- Proposer des candidatures aux prix décernés par l'Ordre.

Composition

Président :	**Guy Arbour, ing.**
Membres :	Suzelle Barrington, ing.
	Dominique Dubouil, ing.
	Nicole Pelletier
	Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire :	Me Josette Martel

Groupe de travail sur le suivi du programme de surveillance de la pratique illégale

Mandat

Effectuer le suivi du programme triennal de surveillance de la pratique illégale adopté par le Bureau le 7 juin 1996.

Composition

Président :	**René Morency, ing.**
Membres :	Michel Carpentier, ing., (AICQ)
	Michel Dagenais, ing.
	Jean-Marie Dionne, DMV [1]
	Pierre Sirois, ing., (APIGQ)
Secrétaire et personne-ressource :	Michel Ranger, ing.

1. Décédé le 28 décembre 1998. Le poste est vacant au 31 mars 1999.

Groupe de travail chargé d'analyser les offres de services aux membres

Mandat

Étudier la question des services aux membres de façon approfondie, en vue d'une recommandation au Bureau.

Composition

Président :	**Guy Arbour, ing.**
Membres :	**Pierre J. Boucher, ing.**
	Pierre L. Gauthier, ing.
	Zaki Ghavitian, ing.
	Sam Hamad, ing.
	Giuseppe Indelicato, ing.
	Denis Isabel, ing.
	Raymond Martel, ing.
	René Morency, ing.
	Stéphane Talbot, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

Groupe de travail sur l'assurance-responsabilité professionnelle

Mandat

Assurer le suivi des programmes d'assurance-responsabilité civile professionnelle des ingénieurs et faire les négociations appropriées avec les compagnies d'assurances.

Composition

Président :	**Jean-Paul Beaulieu, ing.**
Membres :	Louis Champagne, ing.
	Giuseppe Indelicato, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire :	Michel Dagenais, ing.
Personne-ressource :	Louise Chétrit

Groupe de travail chargé de réviser le Règlement sur les affaires du Bureau

Mandat

Revoir le Règlement sur les affaires du Bureau, du Comité administratif et des Assemblées générales de l'Ordre, prévoir les règles qui gouvernent les débats aux Assemblées générales, et en particulier, les points à l'ordre du jour concernant les propositions des membres et les affaires nouvelles.

Composition

Président :	**Roger Nicolet, ing.**
Membres :	Me Michel L'Espérance
	Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire :	Me Hélène Desgranges
Personne-ressource :	Lise Théberge

Groupe de travail chargé de réviser le fonctionnement des comités

Mandat

Revoir le fonctionnement des comités et faire l'évaluation de la Politique de délégation de pouvoirs et de formation des comités et groupes.

Composition

Président :	**Roger Nicolet, ing.**
Membres :	**Pierre J. Boucher, ing.**
	Patricia Pourienkow, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Lise Théberge

Groupe de travail sur la santé et la sécurité du travail

Mandat

Entreprendre une réflexion sur les compétences des ingénieurs en matière de santé et de sécurité du travail.

Composition

Président :	Jacques Moisan, ing.
Membres :	Gaétan Bégin, ing.
	Sylvain Boissonneau
	Jacques Bolduc, ing.
	Jacques Cléroux, ing.
	Yvon C. Dupuis, ing.
	Robert Gilbert
	Jean-Guy Martel, ing.
	Richard Pagotto, ing.
	Jean-Pierre Pruneau, ing.
	Martin Rancourt, ing.
	André Tremblay, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe de travail sur l'agrément des membres et des sociétés d'ingénierie

Mandat

Faire rapport au Comité administratif sur la situation et proposer la position que l'Ordre pourrait adopter à l'avenir, position qui endosserait ou non un changement de nos pratiques actuelles.

Composition

Président :	**Denis Isabel, ing.**
Membres :	**Pierre L. Gauthier, ing.**
	Marcel A. Lafrance, ing.
	Antoine Tabet, ing.
Secrétaire :	Jean-Claude Michaud

Groupe de travail sur le calcul informatique

Mandat

Analyser l'impact de l'utilisation d'outils de calcul informatisés sur la pratique professionnelle.

Composition

Membres :	Bernard Boire, ing.
	Franz Knoll, ing.
	Jean-René Lalancette, ing.
	Robert Masson, ing.
	Pascale Tardif, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe de travail sur le génie informatique

Mandat

Étudier et caractériser la profession d'ingénieur informaticien.

Composition

Membres :	Bernard Boire, ing.
	Jean-François Harpin, ing.
	Louise Quesnel, ing.
	Jacques Villeneuve
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe de travail sur les biotechnologies

Mandat

Superviser la réalisation de l'étude et formuler les recommandations appropriées.

Composition

Membres :	Gérald André, ing.
	Charles Terreault, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe de travail sur la recherche en génie

Mandat

Superviser la recherche de données et déterminer le contenu d'une politique de la recherche en ingénierie au Québec.

Composition

Membres :	André Biron, ing.
	Camil Guy
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe de travail sur les compétences en prévention des risques et gestion des mesures d'urgence

Mandat

Identifier les compétences requises des ingénieurs en matière de prévention des risques et de gestion des mesures d'urgence; identifier les compétences actuelles des ingénieurs; identifier les écarts entre les compétences requises et celles existantes ainsi que les causes de ces écarts; examiner les mesures correctives à prendre, s'il y a lieu.

Composition

Présidente :	Danielle Zaïkoff, ing.
Membres :	Yves Cossette, ing.
	Anne-Marie Girard, ing.
	Marc Lavallée
	Lorraine Marsolais, ing.
	Bernard Morneau, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle
Personne-ressource :	Jules Houde, ing.

Groupe de réflexion sur une politique de développement des compétences des ingénieurs

Mandat

Élaborer une politique de développement des compétences incluant une définition du concept de compétence en fonction de la profession d'ingénieur ainsi que les objectifs, les orientations, les rôles des principaux intervenants et les principaux moyens d'action; réviser l'obligation déontologique de l'ingénieur concernant le développement de ses compétences; évaluer la pertinence et la faisabilité de développer et de mettre en œuvre un mécanisme d'évaluation des compétences.

Composition

Président :	Louis Cloutier, ing.,
Membres :	Paule Descôteaux, ing.
	Bernard Morneau, ing.
	Denis Proulx, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

Groupe de travail sur la définition de la pratique usuelle des ingénieurs en pratique privée et de l'obligation de détenir une assurance-responsabilité professionnelle

Mandat

Déterminer les champs d'activités pour lesquels les ingénieurs auront l'obligation de détenir une couverture d'assurance-responsabilité professionnelle, comme le requiert le Règlement.

Composition

Président :	**Giuseppe Indelicato, ing.**
Membres :	Michel Dagenais, ing.
	Carolyne Leroux, ing.
	Michel Méthot, ing.
	Michel Pomerleau, ing.
	Pierre Sicard, ing.
Secrétaire :	Louise Chétrit
Personne-ressource :	Me Claire Héon

Groupe de travail sur le guide de pratique professionnelle

Mandat

Réviser en profondeur le Guide de pratique professionnelle pour tenir compte de l'expérience acquise par les inspecteurs au cours des huit dernières années, afin de mieux refléter l'exercice de la profession des divers secteurs d'activités des ingénieurs et d'assurer la concordance avec la Loi sur les ingénieurs et le Code de déontologie des ingénieurs, versions révisées et approuvées.

Composition

Président :	**André Audet, ing.**
Membres :	Marc Boulé, ing.
	Francine Constantineau, ing.
Secrétaire :	Michel Dagenais, ing.
Personne-ressource :	Georges-Étienne Ménard, ing.

Groupe de travail sur la pratique de la profession d'ingénieur en société ou en corporation

Mandat

Préparer, avec la collaboration de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, le règlement d'encadrement de l'article 11 de la Loi sur les ingénieurs, et évaluer les ressources requises pour sa mise en œuvre.

Composition

Président :	**Denis Isabel, ing.**
Membres :	Harry J. Hamilton, ing.
	Michel LaPalme, ing.
	Pierre G. Patry, ing.
Secrétaire :	Michel Dagenais, ing.
Personne-ressource :	Yvon C. Dupuis, ing.

Groupe de travail sur la vie professionnelle des ingénieurs dans l'industrie

Mandat

Analyser les particularités de la vie des professionnels dans l'industrie, identifier les mesures à prendre et les activités à mettre sur pied, d'une part, pour que ces ingénieurs s'identifient à la vision et s'associent aux objectifs poursuivis par leur ordre professionnel, et, d'autre part, pour que l'Ordre exerce un comportement proactif en matière d'encadrement des ingénieurs qui ne sont pas en pratique privée.

Composition

Président :	N. Gilles Tanguay, ing.
Membres :	Marcel A. Lafrance, ing.
	René Morency, ing.
	Chantal Schiettekatte, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personnes-ressources :	Michel Dagenais, ing.
	Luc Laliberté, ing.

Groupe de travail sur le sceau électronique

Mandat

Analyser l'impact du sceau électronique sur les obligations de l'Ordre, et suggérer des modifications réglementaires pour tenir compte du résultat de l'analyse.

Composition

Président :	**Dominique Dubouil, ing.**
Membres :	Alain Deom, ing.
	Stéphane de Varennes, ing.
	Jean Dubreuil, ing.
	Nicolas Duchastel de Montrouge, ing.
Secrétaire :	Michel Dagenais, ing.
Personnes-ressources :	Luc Laliberté, ing.
	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe des influenceurs relativement à l'Avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs

Mandat

S'assurer que les groupes et individus favorables à l'Ordre se présentent en Commission parlementaire avec l'information nécessaire.

Composition

Président :	**Sam Hamad, ing.**
Membres :	**André Audet, ing.**
	Louise Audy, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personnes-ressources :	Luc Laliberté, ing.
	Nicole Pelletier

Comité stratégique relativement à l'Avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs

Mandat

Déterminer le plan d'action ainsi que toutes les interventions de l'Ordre dans le dossier de l'Avant-projet de Loi sur les ingénieurs et plus spécifiquement la préparation de la stratégie en vue de la présentation en Commission parlementaire.

Composition

Président :	**Roger Nicolet, ing.**
Membres :	Bernard Lamarre, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire :	Luc Laliberté, ing.
Personnes-ressources :	Me Jules Brière
	Me Clément Richard

Groupe de travail sur le suivi de l'assemblée générale 1998 relativement à l'aide aux ingénieurs immigrants

Mandat

- Analyser la situation des ingénieurs immigrants, en établir le nombre, les qualifications, l'expérience, la situation d'emploi ou de non-emploi et les motifs de leur situation;
- Préparer un rapport à l'intention des instances de l'Ordre et faire des recommandations aptes à corriger la situation.

Composition

Président :	**Zaki Ghavitian, ing.**
Membres :	Suhel Alsalman, ing.stag.
	Carmen Altamirano
	Elena Anca Grigoras
	Saad Kilo, ing. jr
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Radu Kaufman, ing.

Groupe de travail sur le projet Millénium

Mandat

Faire le suivi du projet Millénium (histoire des ingénieurs en série télévisée) ainsi que le suivi de la campagne de collecte de fonds pour la réalisation du projet.

Composition

Président :	Bernard Lamarre, ing.
Membres :	**Sam Hamad, ing.**
	Pierre Ménard, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Nicole Pelletier

Comité de gestion du Programme de promotion et de soutien à l'entrepreneurship technologique OIQ - Inno-centre

Composition

Président :	**Jean-Pierre Brunet, ing.**
Ordre des ingénieurs du Québec	**Jean-Paul Beaulieu, ing.**
	Nicole Pelletier
	Hubert Stéphenne, ing.
Inno-centre	Monique Bois
	Isabelle Deschamps, ing.
	Claude Martel

Jury du Grand Prix d'excellence

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	Guy Arbour, ing.
	Claude Chamberland, ing.
	Guy Saint-Pierre, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire :	Me Josette Martel

Jury du Prix du président au bénévolat

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	Guy Arbour, ing.
	Guy Laliberté, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
	Charles Terreault, ing.
Secrétaire :	Me Josette Martel

Jury de la Bourse Krashinsky

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	Guy Arbour, ing.
	René Morency, ing.
	Diane Rousseau, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Secrétaire :	Me Josette Martel

Jury de la Bourse d'encouragement aux études supérieures

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	Josette Dufour, ing.
	Christian Lardinois, ing.
	Pierre Lemieux, ing.
	Richard Poulin, ing.
Secrétaire :	Me Josette Martel

en fonction au 31 mars 1999

DIRECTION GÉNÉRALE

Hubert Stéphenne, ing.	Secrétaire et directeur général
Lise Théberge	Adjointe au secrétaire
Diane Le Tarte	Secrétaire exécutive
Lynn Laflamme	Secrétaire
Hélène Larouche	Documentaliste
Josée Le Tarte	Secrétaire juridique
Entrepreneurship	
Isabelle Deschamps, ing. [1]	Vice-présidente, Développement de l'entrepreneurship technologique – Inno-centre
Opération PME	
Radu M. Kaufman, ing.	Chargé de projet
Michelle Charbonneau, ing. [2]	Conseillère en dotation
Dany Miville [2]	Conseillère en dotation
Pierre Landriault, ing. [2]	Agent de liaison
Johanne Isabelle [2]	Agente de recrutement
Alice Leduc [2]	Secrétaire

BUREAU DU SYNDIC

Luc Laliberté, ing.	Syndic
Jacques Guilbault, ing.	Syndic adjoint
Rémi Alaurent, ing.	Syndic adjoint
Carole Delcorde	Secrétaire de direction
Jean-Guy Couture, ing. [1]	Syndic correspondant
Pierre Sauvé, ing. [1]	Syndic correspondant
Jean Vallée, ing. [1]	Syndic correspondant

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Michel Dagenais, ing.	Directeur
Élyse-Ann Demers	Secrétaire de direction
Me Hélène Desgranges	Conseillère juridique
Louise Chétrit	Agent d'information à l'assurance-responsabilité professionnelle
Admission	
Richard Gaudreault	Conseiller à l'admission
Nicole Lévis	Adjointe à l'admission
Lucille Pineau	Préposée aux examens d'admission
Nadine Léonard	Préposée à l'admission
Francine Lapointe [2]	Préposée à l'admission
Encadrement des stagiaires	
Poste à combler	Évaluateur/Évaluatrice des stagiaires
Louise Bellemare	Préposée à l'encadrement des stagiaires
Sylvie Laurendeau	Préposée à l'examen professionnel
Poste à combler	Préposée au parrainage
Enregistrement	
Pierrette Bourget	Coordonnatrice de l'enregistrement
Sylvie Trépanier	Adjointe à l'enregistrement
Lucie Péloquin	Préposée au tableau des membres
Ginette Éthier	Préposée aux dossiers des membres
Isabelle Gatien	Préposée aux entrées de données
Surveillance de la pratique	
Michel Ranger, ing.	Directeur adjoint
Pratique illégale	
Yvon C. Dupuis, ing. [1]	Conseiller en prévention à la pratique illégale
Michel Blanchard	Enquêteur
Gilles Boyer	Enquêteur
Sylvie Frédette	Secrétaire
Inspection professionnelle	
Georges-Étienne Ménard, ing.	Inspecteur-enquêteur principal
Céline Boulay	Secrétaire
Louise Giroux	Secrétaire
Inspecteurs contractuels	
Denis Arsenault, ing. [3]	Gérard Lamoureux, ing. [4]
Réal Beaudet, ing.	Jean Lord, ing. [3]
Bernard Cauchon, ing. [3]	Raymond Moisan, ing.
Gilles Douville, ing.	Jacques Roy, ing.
Gilles Y. Fortier, ing.	Ferdinand Villemaire, ing. [3]
Claude Hotte, ing.	Raymond Widholm, ing.

DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES

André A. Loiselle, ing.	Directeur
Francine Beauchamp	Secrétaire de direction
Louise Poissant	Secrétaire
Recherche et Choix de société	
Jean-Pierre Trudeau, ing.	Conseiller - Recherche et technologie
Jean-Claude Michaud [1]	Agent de recherche en environnement
Services financiers aux membres	
François St-Onge [1]	Conseiller - Services financiers aux membres
Danielle Julien	Agente de marketing
Développement professionnel	
Robert Loiselle	Conseiller - Développement professionnel
Daniel Jolin	Agent de formation
Emploi et rémunération	
Lise Lauzon, c.o.	Conseillère - Emploi et rémunération
Gilles Huot [1]	Agent au placement
Caroline Dame	Préposée au placement

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Nicole Pelletier	Directrice
Françoise L'Heureux	Secrétaire de direction
Communications générales et information	
Danielle Frank	Conseiller en communication
Geneviève Terreault	Agent d'information
Me Josette Martel	Agent de projet
Éditions	
France Blondeau [2]	Adjoint aux éditions
Jean-Marc Papineau [1]	Rédacteur en chef *PLAN* et *MÉGA PLAN*
Michel Dubé [2]	Infographiste
Accueil et réception	
Francine Pineault	Réceptionniste
Lise Pilotte	Secrétaire-réceptionniste

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION–FINANCES

Paulette Legault, CGA	Directrice
Gaëtane Normandin	Secrétaire de direction et adjointe aux ressources humaines
Comptabilité	
Louise Courchesne, CGA	Contrôleur
Monic Sicard	Préposée senior à la comptabilité
Joan Champagne	Préposée junior à la comptabilité
Informatique	
Pierre Couture	Analyste/Programmeur
Martin Séguin	Analyste/Programmeur
Francine Leblanc	Agente de développement bureautique
Services auxiliaires	
Guy Dumont	Coordonnateur
Alain Bérubé	Préposé aux services auxiliaires
Sébastien Dubois	Préposé aux services auxiliaires
Michel Fugère	Pressier

1. Contractuel
2. Surnuméraire
3. Également enquêteur
4. Également analyste des états de vérification et enquêteur

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 1999 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base. Ces renseignements supplémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

Les chiffres correspondants de 1998 ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables agréés.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Albert Dumortier, CA, associé

Montréal, Canada
Le 27 avril 1999

BILAN

31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	452 071 $	744 587 $
Encaisse - Sections régionales	243 622	211 646
Encaisse - Fonds spéciaux	8 388	11 383
Placements temporaires, au coût (note 4)	5 400 932	4 680 568
Débiteurs (note 5)	717 838	487 798
Frais payés d'avance	99 154	268 892
	6 922 005	6 404 874
Placements, au coût (note 6)	6 511 360	5 750 647
Placements - régime collectif d'assurance automobile et habitation (note 7)	2 683 762	3 720 939
Immobilisations (note 8)	359 577	480 987
	16 476 704 $	16 357 447 $
Passif et solde de fonds		
Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 10)	2 715 528 $	2 715 012 $
Revenus perçus par anticipation	5 300 276	4 638 061
	8 015 804	7 353 073
Excédent à remettre pour le régime collectif d'assurance automobile et habitation (note 7)	2 683 762	3 720 939
Provision pour indemnités de départ (note 11)	205 751	176 777
Avantage incitatif à la location reporté (note 12)	192 214	227 700
Solde de fonds :		
Fonds des opérations courantes :		
Non affectés	4 475 086	3 883 323
Investis en immobilisations	359 577	480 987
Fonds de défense en matière déontologique	544 510	506 436
Fonds d'aide aux sinistrés du Saguenay	–	8 212
	5 379 173	4 878 958
	16 476 704 $	16 357 447 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau,

Roger Nicolet, ing.
Administrateur

Zaki Ghavitian, ing.
Administrateur

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999		1998
	Budget	Reel	Réel
Fonds des opérations courantes			
Produits :			
Coordination	51 000 $	33 207 $	17 479 $
Affaires professionnelles	1 885 550	1 827 780	1 983 725
Syndic	6 000	–	–
Affaires corporatives	2 440 466	2 104 402	1 526 142
Sections régionales	310 000	362 038	313 431
Communications	507 852	420 938	657 090
Administration - Finances	6 650 021	6 743 559	6 512 055
	11 850 889	11 491 924	11 009 922
Charges :			
Coordination	1 354 731	1 333 236	1 343 646
Affaires professionnelles	3 664 435	3 444 199	3 603 075
Syndic	698 661	591 430	552 834
Affaires corporatives	2 860 908	2 519 017	2 102 740
Sections régionales	993 923	977 323	952 134
Communications	1 516 861	1 453 824	1 682 711
Administration - Finances	728 856	702 542	656 856
	11 818 375	11 021 571	10 893 996
Excédent des produits par rapport aux charges - Fonds des opérations courantes	32 514	470 353	115 926
Fonds spéciaux			
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges - Fonds spéciaux (note 3)	–	29 862	(43 510)
Excédent des produits par rapport aux charges	32 514 $	500 215 $	72 416 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999					
	Fonds des opérations courantes			Fonds spéciaux		
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total	Fonds de défense en matière déontologique	Fonds d'aide aux sinistrés du Saguenay	Total
Solde au début	3 883 323 $	480 987 $	4 364 310 $	506 436 $	8 212 $	4 878 958 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	693 400	(223 047)	470 353	33 525	(3 663)	500 215
Investissement en immobilisations	(101 637)	101 637	–	–	–	–
Virement de fonds	–	–	–	4 549	(4 549)	–
Solde à la fin	4 475 086 $	359 577 $	4 834 663 $	544 510 $	– $	5 379 173 $

	1998			
	Fonds des opérations courantes	Fonds de défense en matière déontologique	Fonds d'aide aux sinistrés du Saguenay	Total
Solde au début	4 248 384 $	477 197 $	80 961 $	4 806 542 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	115 926	29 239	(72 749)	72 416
Solde à la fin	4 364 310 $	506 436 $	8 212 $	4 878 958 $

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Provenance (affectation) des liquidités :		
Opérations :		
Excédent des produits par rapport aux charges	500 215 $	72 416 $
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	223 047	198 622
Provision pour indemnités de départ	28 974	14 667
Avantage incitatif à la location	(35 486)	(35 485)
Variations d'éléments du fonds de roulement	602 429	2 243 761
	1 319 179	2 493 981
Financement et investissement :		
Régime collectif d'assurance automobile et habitation – augmentation (diminution) de l'excédent à remettre	(1 037 177)	124 825
Placements	(760 713)	(351 532)
Régime collectif d'assurance automobile et habitation – diminution (augmentation) de placements	1 037 177	(124 825)
Immobilisations	(101 637)	(39 411)
	(862 350)	(390 943)
Augmentation de la trésorerie	456 829	2 103 038
Trésorerie au début de l'exercice	5 648 184	3 545 146
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 105 013 $	5 648 184 $
Situation de trésorerie :		
Encaisse	452 071 $	744 587 $
Encaisse - Sections régionales	243 622	211 646
Encaisse - Fonds spéciaux	8 388	11 383
Placements temporaires	5 400 932	4 680 568
	6 105 013 $	5 648 184 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 1999

1. Statut et objectifs de l'organisme

L'Ordre, constitué selon la Loi des ingénieurs (Québec) et le Code des professions, est l'organisme qui régit la profession d'ingénieur. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Comptabilité par Fonds

Le Fonds des opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds, ainsi que les éléments d'actif et les charges afférents aux immobilisations.

Le Fonds de défense en matière déontologique a été créé en 1994 pour accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds d'aide aux sinistrés du Saguenay a été constitué en 1996 pour favoriser l'expertise des ingénieurs au profit des sinistrés des événements de juillet 1996 au Saguenay. Cette opération a été complétée en septembre 1997 et le Fonds a été dissout en avril 1998.

Comptabilisation des produits

Les cotisations et autres produits provenant des membres sont portés aux produits au moment de leur encaissement et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus relatifs à l'appariement des produits et charges. Les cotisations perçues pour la période subséquente sont présentées au bilan à titre de revenus perçus par anticipation.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et les périodes qui suivent :

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciel	5 ans
Améliorations locatives	4 ans

2. Principales conventions comptables (suite)

Organisme contrôlé

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration de la Fondation des ingénieurs du Québec et, par conséquent, contrôle cet organisme. Les comptes de l'Ordre et de la Fondation ne sont pas consolidés.

3. Informations sur les produits et charges

	1999	1998
Fonds des opérations courantes		
Revenu d'intérêts	495 027 $	450 959 $
Revenu de subventions	587 322	383 338
Amortissement des immobilisations	223 047	198 622

Fonds spéciaux

			1999	1998
	Fonds de défense en matière déontologique	Fonds d'aide aux sinistrés du Saguenay	Total	Total
Produits :				
Intérêts	33 525 $	– $	33 525 $	36 413 $
Charges :				
Aide en matière déontologique	–	–	–	7 174
Aide aux sinistrés	–	3 663	3 663	72 749
		3 663	3 663	79 923
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	33 525 $	(3 663) $	29 862 $	(43 510) $

4. Placements temporaires

	1999	1998
Fonds des opérations courantes		
Encaisse - courtier, 4,2 %	– $	401 437 $
Coupons détachés, 4,8 %	–	4 279 131
Papiers commerciaux, catégorie AA, 5 % à 5,09 %, échéant entre le 7 avril 1999 et le 28 septembre 1999	5 400 932	–
	5 400 932 $	4 680 568 $

5. Débiteurs

	1999	1998
Fonds des opérations courantes		
Comptes clients	91 175 $	124 056 $
Subvention à recevoir	329 913	100 000
Commandites à recevoir - Place du Génie	15 000	30 000
FÉRIQUE	163 507	145 443
Autres	109 401	74 746
	708 996	474 245
Fonds spéciaux		
Fonds de défense en matière déontologique :		
Intérêts courus	8 842	13 553
	717 838 $	487 798 $

6. Placements

	1999	1998
Fonds des opérations courantes		
Obligations, 5,05 %, échéant le 1er décembre 1999	627 291 $	309 995 $
Coupons détachés, 5 % à 8,27 %, échéant entre le 30 septembre 1999 et le 10 octobre 2000	3 051 506	4 933 228
Papiers commerciaux, catégorie AA, 5,09 % à 5,15 %, échéant entre le 8 mars 2000 et le 17 mai 2000	2 305 283	–
	5 984 080	5 243 223
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations, 5,20 % à 8 %, échéant entre le 1er avril 1999 et le 13 juin 2000	527 280	507 424
	6 511 360 $	5 750 647 $

Le taux effectif moyen pondéré des placements du Fonds des opérations courantes est de 6 % (7,47 % en 1998). Au 31 mars 1999, la valeur marchande de 6 030 594 $ (5 395 893 $ en 1998) a été établie selon le dernier cours acheteur. Pour les placements du Fonds de défense en matière déontologique, le taux effectif moyen pondéré est de 6,6 % (8,01 % en 1998). Au 31 mars 1999, la valeur marchande établie de 542 558 $ (520 693 $ en 1998) a été établie selon le dernier cours acheteur.

7. Placements - Régime collectif d'assurance automobile et habitation

En vertu d'un protocole d'entente avec un assureur, l'Ordre a mis sur pied un fonds de stabilisation pour le bénéfice des membres participants au régime collectif d'assurance automobile et habitation. Ce fonds pourra être remis, sous certaines conditions, soit aux membres participants du régime sous forme de ristournes et de diminution de primes ou pourra servir à pallier aux déficits éventuels du régime.

Au cours de l'exercice, deux retraits totalisant 1 179 740 $ ont été effectués conformément à la convention du régime pour pallier aux déficits accumulés, notamment en raison de la crise du verglas. De plus, des revenus d'intérêts produits par les fonds investis et totalisant 142 563 $ (124 825 $ en 1998) ont été reçus.

8. Immobilisations

	1999		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier de bureau	473 685 $	334 607 $	139 078 $
Équipement d'imprimerie	82 917	56 932	25 985
Matériel de bureau	11 759	7 597	4 162
Système téléphonique	21 620	2 068	19 552
Matériel informatique et logiciel	735 479	578 205	157 274
Améliorations locatives	20 797	7 271	13 526
	1 346 257 $	986 680 $	359 577 $

	1998		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier de bureau	468 796 $	288 429 $	180 367 $
Équipement d'imprimerie	70 567	50 318	20 249
Matériel de bureau	11 644	5 294	6 350
Système téléphonique	25 108	25 108	–
Matériel informatique et logiciel	673 316	415 256	258 060
Améliorations locatives	20 297	4 336	15 961
	1 269 728 $	788 741 $	480 987 $

9. Crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant global autorisé de 1 000 000 $ au taux de base du prêteur plus 1 %, échéant en décembre 1999.

10. Comptes fournisseurs et charges à payer

	1999	1998
Fonds des opérations courantes :		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 084 940 $	2 085 101 $
Taxes	610 941	578 058
Autres	19 647	34 141
	2 715 528	2 697 300
Fonds de défense en matière déontologique :		
Comptes fournisseurs et créance interfonds	–	17 712
	2 715 528 $	2 715 012 $

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 893 173 $ (1 024 903 $ en 1998) de contributions à payer le 1er mai 1999 pour le financement de l'Office des professions du Québec et pour les primes du régime collectif sur l'assurance-responsabilité professionnelle.

11. Provision pour indemnités de départ

Une provision pour les indemnités de départ dues aux employés ayant cinq ans de service et plus est enregistrée aux livres. Ces indemnités représentent un montant de 205 751 $ au 31 mars 1999, soit 28 974 $ d'indemnités accumulées au cours du présent exercice et 176 777 $ d'indemnités accumulées au cours des exercices antérieurs.

Le principe du paiement des journées « indemnités de départ » a été approuvé par le Comité d'urgence de l'Ordre le 5 janvier 1972 et confirme le privilège de trois jours de salaire à l'égard de chaque année d'emploi complétée pour les employés qui comptent au moins cinq ans de service, et ce, jusqu'à concurrence de 60 jours. Ces jours seront payés à l'employé au moment où il quitte son emploi. Cette politique s'applique aux employés embauchés avant le 1er avril 1995.

12. Avantage incitatif à la location reporté

L'avantage incitatif à la location reporté correspond aux loyers gratuits accordés par le locateur afin d'inciter l'Ordre à renouveler le bail pour la location des locaux. Cet avantage est amorti sur la durée complète du bail, soit douze ans.

13. Engagement

L'Ordre est engagé, d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2004, à verser des loyers totalisant 3 726 356 $, relativement à des locaux et à de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à :

2000	730 148 $
2001	735 976
2002	741 934
2003	748 004
2004	770 294

Le contrat de location pour les locaux comporte deux options de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans chacune dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de douze mois.

14. Organisme contrôlé

La Fondation des ingénieurs du Québec, constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour promouvoir les études et la recherche en sciences et en technologie au moyen de subventions, de bourses d'études ou de perfectionnement et de prix, et pour accroître la capacité d'innovation des entreprises québécoises en utilisant les compétences des spécialistes nouvellement formés dans les disciplines scientifiques et technologiques au moyen de subventions.

En avril 1998, le Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec, suite à une recommandation du Comité administratif de la Fondation, a approuvé la mise en œuvre de la dissolution de la Fondation des ingénieurs du Québec et la levée de la condition d'inaliénabilité du don de 100 000 $ consenti à la Fondation.

14. Organisme contrôlé (suite)

Renseignements financiers provenant des états financiers de la Fondation des ingénieurs du Québec au 31 mars :

	1999 (non vérifié)	1998 (vérifié)
Actif	116 363 $	174 858 $
Passif	2 150 $	109 218 $
Soldes de fonds	114 213	65 640
	116 363 $	174 858 $
Résultats des activités :		
Produits	57 226 $	29 498 $
Charges	8 653	24 284
Excédent des produits par rapport aux charges	48 573 $	5 214 $
Flux de trésorerie :		
Rentrées (sorties) de fonds :		
Activités de fonctionnement	113 884 $	1 771 $
Activités de financement et d'investissement	(5 123)	(4 589)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	108 761 $	(2 818)$

15. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

Produits

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
Coordination			
Amendes et recouvrements	51 000 $	33 207 $	17 479 $
Affaires professionnelles			
Assurance-responsabilité professionnelle	794 000	807 354	1 101 046
Cotisations d'admission	92 000	97 801	92 270
Permis temporaires	61 000	57 790	66 924
Frais d'admission	175 000	212 903	183 981
Frais d'enregistrement	51 300	42 921	51 876
Pratique illégale - amendes et recouvrements	25 000	15 901	17 968
Frais d'examen	193 600	186 023	166 179
Frais de reclassement	170 000	143 286	157 927
Frais de dossier	7 900	13 479	19 609
Réadmissions et transferts	52 050	50 835	80 525
Vente de sceaux	37 200	35 142	38 959
Publications - Guide de pratique, Lois et règlements, Répertoire des membres 1999	226 500	164 345	6 461
	1 885 550	1 827 780	1 983 725
Syndic			
Cours de déontologie	6 000	–	–
Affaires corporatives			
Redevances - services financiers	310 000	333 185	284 760
Redevances - assurances maladie, automobile et habitation	422 000	435 962	289 709
Recouvrements de dépenses - FÉRIQUE	614 140	620 390	536 511
Service de placement	152 800	183 737	139 321
Projets - PME et associés	796 776	531 128	270 841
Projet - Éclairage et choix de société	144 750	–	5 000
	2 440 466	2 104 402	1 526 142
Sections régionales	310 000	362 038	313 431
Communications			
Ventes d'annonces et de publications	375 000	335 674	345 620
Projets spéciaux et Aide à la relève	94 000	70 000	306 648
Divers	38 852	15 264	4 822
	507 852	420 938	657 090
Administration - Finances			
Cotisations des membres	6 223 150	6 243 387	6 057 863
Intérêts	426 871	500 172	454 192
	6 650 021	6 743 559	6 512 055
	11 850 889 $	11 491 924 $	11 009 922 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

Charges

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
Coordination			
Activités du Bureau :			
Dépenses d'activités	102 985 $	104 684 $	95 762 $
Ombudsman	11 235	10 498	11 004
Masse salariale	51 366	49 821	48 919
Quote-part des frais généraux	13 668	14 006	13 984
	179 254	179 009	169 669
Assemblée générale annuelle :			
Dépenses d'activités	22 142	37 037	28 497
Masse salariale	14 588	14 029	13 685
Quote-part des frais généraux	3 882	3 944	3 912
	40 612	55 010	46 094
Affiliations :			
Dépenses d'activités	330 488	326 796	322 507
Masse salariale	25 152	24 037	23 264
Quote-part des frais généraux	6 693	6 757	6 650
	362 333	357 590	352 421
Comité administratif :			
Dépenses d'activités	26 495	28 559	23 501
Masse salariale	70 859	68 636	66 262
Quote-part des frais généraux	18 854	19 300	18 942
	116 208	116 495	108 705
Coordination administrative :			
Dépenses d'activités	32 768	31 261	35 151
Masse salariale	126 731	121 806	117 199
Quote-part des frais généraux	33 721	34 243	33 503
	193 220	187 310	185 853
Soutien juridique :			
Dépenses d'activités	132 944	247 012	166 930
Masse salariale	84 690	17 010	81 017
Quote-part des frais généraux	22 535	4 782	23 160
	240 169	268 804	271 107
Élections :			
Dépenses d'activités	32 768	33 346	24 550
Masse salariale	6 652	1 554	6 592
Quote-part des frais généraux	1 770	437	1 884
	41 190 $	35 337 $	33 026 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

Charges (suite)

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
Coordination (suite)			
Centre de documentation :			
Dépenses d'activités	4 681 $	1 823 $	3 058 $
Masse salariale	42 838	42 032	40 142
Quote-part des frais généraux	11 398	11 816	11 475
	58 917	55 671	54 675
Comité de discipline :			
Dépenses d'activités	42 130	20 132	43 724
Masse salariale	48 508	40 412	46 323
Quote-part des frais généraux	12 907	11 361	13 242
	103 545	71 905	103 289
Conciliation et arbitrage :			
Dépenses d'activités	936	993	745
Masse salariale	14 492	3 994	14 044
Quote-part des frais généraux	3 855	1 118	4 018
	19 283	6 105	18 807
	1 354 731	1 333 236	1 343 646
Affaires professionnelles			
Admission des diplômés :			
Dépenses d'activités	41 845	40 654	41 159
Masse salariale	225 490	235 440	215 476
Quote-part des frais généraux	59 999	57 110	61 597
	327 334	333 204	318 232
Assurance-responsabilité professionnelle :			
Dépenses d'activités	724 773	736 374	1 020 768
Masse salariale	54 678	55 545	52 879
Quote-part des frais généraux	14 549	15 615	27 399
	794 000	807 534	1 101 046
Permis temporaires :			
Masse salariale	23 721	22 625	18 331
Quote-part des frais généraux	6 312	6 360	5 240
	30 033 $	28 985 $	23 571 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

Charges (suite)

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
Affaires professionnelles (suite)			
Tableau des membres et projets divers :			
Dépenses d'activités	43 455 $	45 589 $	52 120 $
Publications - Guide de pratique, Lois et règlements, Répertoire des membres 1999	136 896	148 560	53 638
Masse salariale	264 467	269 815	217 756
Quote-part des frais généraux	70 370	80 391	49 967
	515 188	544 355	373 481
Encadrement des stagiaires :			
Dépenses d'activités	94 817	55 999	65 275
Masse salariale	224 493	227 898	194 937
Quote-part des frais généraux	59 733	68 607	55 726
	379 043	352 504	315 938
Pratique illégale :			
Dépenses d'activités	150 356	69 075	66 872
Comité de révision	3 000	1 989	2 301
Masse salariale	385 512	408 297	351 270
Quote-part des frais généraux	102 578	114 783	96 440
	641 446	594 144	516 883
Inspection professionnelle :			
Dépenses d'activités	509 399	470 922	576 550
Masse salariale	369 639	243 966	293 479
Quote-part des frais généraux	98 353	68 585	83 895
	977 391	783 473	953 924
	3 664 435	3 444 199	3 603 075
Syndic			
Activités du syndic :			
Dépenses d'activités	250 200	158 952	128 991
Masse salariale	354 212	337 577	329 617
Quote-part des frais généraux	94 249	94 901	94 226
	698 661	591 430	552 834
Affaires corporatives			
Emploi et rémunération :			
Dépenses d'activités	52 900	107 174	63 873
Masse salariale	118 496	110 467	101 624
Quote-part des frais généraux	31 530	31 055	23 819
	202 926 $	248 696 $	189 316 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

Charges (suite)

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
Affaires corporatives (suite)			
FÉRIQUE :			
Dépenses d'activités	349 140 $	345 651 $	300 622 $
Masse salariale	100 000	109 265	89 225
Quote-part des frais généraux	50 378	50 077	44 018
Quote-part des services de soutien	114 622	115 397	102 646
	614 140	620 390	536 511
Services financiers aux membres :			
Dépenses d'activités	70 680	57 625	84 844
Masse salariale	53 785	45 218	47 756
Quote-part des frais généraux	14 311	12 712	11 193
	138 776	115 555	143 793
Développement professionnel des membres :			
Dépenses d'activités	81 800	69 377	42 001
Masse salariale	152 429	152 561	163 439
Quote-part des frais généraux	40 559	42 889	38 307
	274 788	264 827	243 747
Éclairage et choix de société :			
Dépenses d'activités	229 250	177 008	165 001
Entrepreneurs	100 000	100 000	100 000
Masse salariale	149 010	145 109	129 224
Quote-part des frais généraux	39 649	40 794	30 285
	517 909	462 911	424 510
Projet - Opération PME et associés :			
Dépenses d'activités	796 259	458 090	232 349
Charge salariale	220 515	252 348	213 662
Quote-part des frais généraux	61 364	61 467	61 080
	1 078 138	771 905	507 091
Comité Femmes en ingénierie :			
Dépenses d'activités	16 500	15 810	12 428
Masse salariale	14 005	14 398	16 406
Quote-part des frais généraux	3 726	4 047	4 028
	34 231	34 255	32 862
Fondation des ingénieurs du Québec :			
Charge salariale	–	478	20 000
Quote-part des frais généraux	–	–	4 910
	–	478	24 910
	2 860 908 $	2 519 017 $	2 102 740 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

Charges (suite)

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
Sections régionales			
Activités des membres :			
Dépenses d'activités	689 428 $	676 765 $	651 114 $
Masse salariale	240 502	234 605	234 099
Quote-part des frais généraux	63 993	65 953	66 921
	993 923	977 323	952 134
Communications			
Accueil et information générale :			
Masse salariale	97 251	95 754	113 399
Quote-part des frais généraux	25 877	26 919	32 417
	123 128	122 673	145 816
PLAN et MÉGA PLAN :			
Dépenses d'activités	418 451	415 016	426 045
Masse salariale	53 582	49 687	71 585
Quote-part des frais généraux	14 259	13 968	20 464
	486 292	478 671	518 094
Autres publications :			
Dépenses d'activités	81 748	107 556	107 340
Masse salariale	60 990	64 295	48 337
Quote-part des frais généraux	16 228	18 075	13 818
	158 966	189 926	169 495
Promotion :			
Dépenses d'activités	141 062	95 010	175 484
Projets spéciaux et Aide à la relève	90 000	65 569	242 115
Masse salariale	93 330	97 127	84 345
Quote-part des frais généraux	24 833	27 305	24 111
	349 225	285 011	526 055
Journée de l'ingénieur(e) :			
Dépenses d'activités	14 783	15 373	25 598
Masse salariale	44 190	40 742	38 022
Quote-part des frais généraux	11 758	11 455	10 869
	70 731	67 570	74 489
Section étudiante :			
Dépenses d'activités	105 593	96 377	74 424
Masse salariale	96 833	95 558	50 309
Quote-part des frais généraux	25 765	26 863	14 382
	228 191 $	218 798 $	139 115 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

Charges (suite)

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
Communications (suite)			
Valorisation de l'excellence :			
Dépenses d'activités	70 081 $	61 046 $	71 561 $
Masse salariale	23 891	23 518	29 618
Quote-part des frais généraux	6 356	6 611	8 468
	100 328	91 175	109 647
	1 516 861	1 453 824	1 682 711
Administration - Finances			
Comptabilité et budgétisation :			
Dépenses d'activités	13 854	16 559	12 699
Masse salariale	102 458	101 173	83 609
Quote-part des frais généraux	27 262	28 443	23 901
	143 574	146 175	120 209
Perception des cotisations :			
Masse salariale	50 964	46 035	53 476
Quote-part des frais généraux	15 689	12 942	15 287
	66 653	58 977	68 763
Informatique et bureautique :			
Dépenses d'activités	18 119	13 632	2 611
Masse salariale	197 977	183 842	164 797
Quote-part des frais généraux	50 549	51 683	47 110
	266 645	249 157	214 518
Reprographie et expédition :			
Masse salariale	95 099	91 204	95 695
Quote-part des frais généraux	25 304	25 640	27 356
	120 403	116 844	123 051
Gestion du personnel :			
Dépenses d'activités	6 504	10 350	7 380
Masse salariale	98 790	94 479	95 605
Quote-part des frais généraux	26 287	26 560	27 330
	131 581	131 389	130 315
	728 856	702 542	656 856
	11 818 375 $	11 021 571 $	10 893 996 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 1999, avec chiffres correspondants de 1998

Charges par nature

	1999		1998
	Budget	Réel	Réel
Dépenses d'activités			
Assurance-responsabilité professionnelle	724 773 $	736 374 $	1 020 768 $
Publications et frais de communication	1 227 846	1 196 068	944 543
Honoraires :			
- Personnel pédagogique contractuel	76 330	45 955	48 977
- Ressources contractuelles	1 286 181	1 017 165	925 082
- Autres honoraires	1 110 482	1 032 890	888 258
Déplacements, séjour et représentation	295 580	263 147	310 789
Affiliations à d'autres organismes	330 488	326 796	342 613
Sections régionales	689 428	676 765	651 114
Publicité et promotion	424 086	327 737	544 847
Séances du Bureau et du Comité administratif, colloques, Assemblée générale annuelle et Journée de l'ingénieur(e), Ombudsman	177 640	185 653	195 359
Élections	32 768	33 346	24 550
	6 375 602	5 841 896	5 896 900
Masse salariale	4 231 670	3 980 101	3 841 762
Frais généraux[1]			
Charges locatives et taxes	663 103	658 067	622 889
Télécommunications	60 000	60 296	62 818
Frais de poste et de messagerie	133 000	133 213	120 355
Imprimerie, papeterie et fournitures	67 000	49 748	56 988
Location et entretien de l'équipement	70 000	44 605	70 899
Assurances et dépenses générales	33 000	30 598	22 763
Amortissement des immobilisations	185 000	223 047	198 622
	1 211 103	1 199 574	1 155 334
	11 818 375 $	11 021 571 $	10 893 996 $

(1) Les frais généraux sont imputés aux différents secteurs en proportion de leur masse ou charge salariale.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES / FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 1999

Autres honoraires

Liste d'ingénieurs ou de sociétés d'ingénieurs ayant reçu des mandats en cours d'exercice :			
Innovitech	20 000	$	Dossier de refonte de la Loi sur les ingénieurs
8047-3885 Québec	13 000	$	Projet d'étude sur les champs de pratique en émergence pour les ingénieurs
Soprotech Inc.	5 000	$	Projet sur l'étude des compétences en prévention des risques et gestion des mesures d'urgence
Association d'ingénieurs pour le développement Estrie	3 000	$	Projet d'étude pour l'évaluation du programme de baccalauréat en génie microélectronique
Saco	52 652	$	Projet de mentorat réalisé en partenariat avec Développement des ressources humaines Canada
NéoSim	21 705	$	Projet d'étude sur la modernisation des systèmes informatiques de l'Ordre
	115 357	$	

Liste des sociétés ou des organismes ayant reçu un ou des contrats d'un montant supérieur à 25 000 $:			
Hickson Martin Blanchard avocats	85 735	$	Dossier de refonte de la Loi sur les ingénieurs
Simon Venne, avocat	87 802	$	Avis juridiques pour le Bureau du syndic
Heenan Blaikie, avocats	41 370	$	Avis juridiques sur projet de corporation de services
Inno-centre	100 000	$	Projet de l'Entrepreneurship
Banque de Développement du Canada	41 355	$	Projet FORCE-TECHNOLOGIE
	356 262	$	

Autres mandats d'honoraires octroyés au cours de l'exercice d'une valeur inférieure à 25 000 $, par catégorie d'expertise :		
Frais juridiques divers	119 283	$
Frais de vérification, analyse, expertises	232 982	$
Frais de recherche et de rédaction	93 615	$
Honoraires de stages en entreprises	115 391	$
	561 271	$

Total Autres honoraires	1 032 890	$